



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 29 MARS 2013

PV N°362

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 29 MARS 2013**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 20 MEMBRES

ADNET Thomas	Etudiant suppléant	UFR Faculté de Pharmacie et des Sciences Biologiques
BELLETTRE Jérôme	Ens. A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	IATOSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR de Psychologie
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
DRONNEAU Céline	BIATSS	Polytech Nantes
GODIVEAUX Nicolas	Etudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR Faculté de Droit et des Sciences Politiques
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR des Lettres et Langages
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR de Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Faculté de Droit et des Sciences Politiques
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 3 MEMBRES

GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 8 MEMBRES

BEMMERT Patrick	Personnalité ext.	Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes - Saint- Nazaire
BOURGEOIS Valentin	Etudiant titulaire	UFR des Lettres et Langages
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
MARTINEZ-VASSEUR Pilar	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : 3 MEMBRES

CATALA Michel	Ens. A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BARBU Noël	Vice-président Finances
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
EVAIN Michel	Doyen de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
HUCHET DU GUERMEUR Soizic	Direction du Patrimoine Immobilier
KEROUANTON Jean-Louis	Vice-président Patrimoine Immobilier
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
LEGAL Pierre-Yannick	Administrateur provisoire de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale
NICLOUX Michel	Agent Comptable
NICOLAS Véronique	Doyen de l'UFR Faculté de Droit et des Sciences Politiques
ROUSSEAU-GANCEL Lénaïc	Direction des Ressources Humaines
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services
TRUCHET Charlotte	Chargée de Mission Égalité Femmes-Hommes

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2013	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	5
POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES	11
POINT 4 : ACCOMPAGNEMENT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : ÉCHANGES SUR LE RAPPORT DE LA MISSION FLASH ET SON SUIVI.....	14
POINT 5 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UNE CHARGÉE DE MISSION : MME TRUCHET, CHARGÉE DE MISSION « ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES »	15
POINT 6 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À LA CHARTE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	19
POINT 7 : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2012 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL »	19
POINT 8 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	20
POINT 8.1 : CERTIFICATION DES COMPTES 2012	20
POINT 8.2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012.....	21
POINT 8.3 : INFORMATION SUR LE MANDAT DE GESTION DONNÉ PAR L'UNIVERSITÉ À LA SOCIÉTÉ D'ACCÉLÉRATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (SATT) OUEST VALORISATION.....	25
POINT 8.4 : APPROBATION DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)	28
POINT 8.4.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENTAL ET GESTION DURABLE DE LA VILLE - OPÉRATION 2 : GeM (INSTITUT DE RECHERCHE EN GÉNIE CIVIL ET MÉCANIQUE) – ÉQUIPE IEG (INTERACTIONS EAU-GÉOMATÉRIAUX) - SITE DE SAINT-NAZAIRE - 3 ^{ème} TRANCHE »	28
POINT 8.4.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « USAGE RAISONNÉ DES RESSOURCES AGRO-ALIMENTAIRES ET MARINES - 3 ^{ème} TRANCHE »	28
POINT 8.4.3 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE AUX APPLICATIONS CLINIQUES - ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - PHASE 3, TRANCHE 2012-2013 »	29
POINT 8.5 : INFORMATION SUR LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS 2012-2013	29
POINT 8.6 : APPROBATION DE DOSSIERS DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES.....	30
POINT 8.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE RENOUVELLEMENT DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU) OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU).....	30
POINT 8.8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DE STATUTS.....	31
POINT 8.8.1 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES – IAE (IEMN-IAE).....	32
POINT 8.8.2 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (IPAG).....	32
POINT 8.9 : TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS	32
POINT 9 : RENDU-COMPTÉ DES CONVENTIONS, MARCHÉS ET CONTRATS SIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION	32
POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES	33

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FÉVRIER 2013

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 22 voix pour, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2013.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT rappelle qu'un projet de loi sur la réforme de l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) est en cours d'élaboration et que le Gouvernement souhaite que la loi entre en vigueur le 1^{er} septembre 2013. À cette date, les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) perdront leur statut d'Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS) et seront obligatoirement transformés en Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP), comme les Universités. Ils auront un Président, un Conseil d'Administration et un Conseil Académique. Trois possibilités de structuration sont proposées aux établissements. La première est celle de la fusion, qui concerne ceux déjà membres d'un PRES de fusion, à l'inverse du PRES « Université Nantes Angers Le Mans », PRES de projets. La deuxième option est celle du rattachement, qui, dans le projet de loi, est assez ouvert et peut être intéressant dans certaines situations. La troisième est celle de la communauté d'Universités et d'Établissements ; c'est l'organisation minimale. C'est un EPCSCP, dont les établissements qui le constituent conservent leur personnalité juridique. Il est possible que certains établissements lui attribuent des compétences d'un niveau très élevé, d'autres moins élevé. En tout état de cause, les quatre établissements ligériens dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), les trois Universités et l'École Centrale, vont devoir se positionner. Ces structures pourront conclure des conventions avec d'autres établissements, qui pourront être des conventions de rattachement.

LE PRÉSIDENT estime qu'il faut être moteur dans cette structuration à laquelle on ne pourra parvenir que par une simplification du paysage et en démontrant quelle est la plus-value réelle pour les établissements ; elle ne doit pas être un but en soi. L'emploi des deniers publics, la cohérence en termes de recherche et de formation, doivent être organisés au plan territorial. Il ne s'agit pas de partir de rien mais de mettre en valeur ce qui existe aujourd'hui. Le MESR souhaite à terme trente contrats de site au plan national. Le contrat de site sera plus ou moins favorable selon les compétences qu'on attribuera.

LE PRÉSIDENT présente la « Déclaration d'orientation stratégique » élaborée par les établissements, qui proposent de réfléchir en amont à cette nouvelle organisation avant qu'elle ne soit imposée, et souhaite échanger avec les Administrateurs.

M. LELOUREC comprend que l'on réfléchisse avant le vote de la loi, mais depuis qu'il siège au Conseil d'Administration (CA), il a souvent entendu dire qu'il était nécessaire d'anticiper, d'agir avant que les choses ne soient imposées. Cette loi n'est pas encore votée et procéder ainsi témoigne d'un manque de tact vis-à-vis des collègues et des syndicats qui luttent contre ses aspects négatifs. Un aspect gênant est celui des collaborations d'Universités, ces conglomérats ou ces communautés qui se substituent d'une certaine façon aux établissements. Lorsque l'État voudra contractualiser, il le fera avec la communauté, non pas avec les établissements qui perdront ainsi une partie de leur identité et de leurs pouvoirs de décision. De même les postes seront attribués à cette communauté, ce qui posera quelques problèmes lorsqu'il faudra les répartir. Les établissements d'enseignement supérieur privés sont également mentionnés à égalité avec les établissements d'enseignement publics.

M. LELOUREC craint que cette démarche d'anticipation, si elle est adoptée partout, ne passe pour une approbation a priori de la future loi. La même démarche avait été adoptée au moment du passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) ou du lancement des Initiatives d'Excellence, dans une sorte de mouvement de moutons de Panurge, même si l'idée d'une réflexion préalable n'est pas en soi critiquable.

LE PRÉSIDENT répond que la réflexion a commencé avant que l'on ne connaisse clairement le contenu du projet de loi et qu'il n'y a là aucune précipitation. L'historique du passage aux RCE montre qu'il n'y a pas eu cette phase de réflexion préalable. Il s'agit de définir ensemble des objectifs

partagés, par exemple en matière de gestion des Ressources Humaines (RH), qui est une compétence que les établissements peuvent décider de mettre en commun.

Mme BROUSSAUDIER ne comprend pas que l'on puisse discuter de quelque chose qui s'inscrit dans un projet de loi que nombre d'étudiants dénoncent, comme ceux qui sont rassemblés à l'entrée de la Présidence de l'Université en ce moment, qui vont proposer une motion. On peut penser que cela s'inscrit également dans le cadre de l'Acte III de la décentralisation, au moins de manière indirecte. Le schéma régional de l'enseignement supérieur qui a été proposé soulève également des interrogations.

LE PRÉSIDENT fait savoir qu'une vingtaine de personnes sont rassemblées à l'entrée de l'établissement et demandent à lire deux motions, l'une sur la filière agro-alimentaire, l'autre sur le projet de loi ESR. Il propose aux Administrateurs, en leur qualité d'élus détenant un mandat des personnels et des étudiants, qu'elles soient lues par l'un d'entre eux.

Mme BROUSSAUDIER répond qu'à son avis ces étudiants attendent qu'une délégation soit reçue.

Mme SAMI estime que ces motions ne viennent pas des membres du CA, mais des étudiants. Il semble plus logique de les laisser s'exprimer.

Mme CARON pense également que le Conseil d'Administration peut recevoir une délégation et qu'il est important d'écouter les étudiants eux-mêmes.

M. CLERGEAU ne souhaite pas entrer dans le débat de fond sur le projet de loi ESR, mais note que deux aspects de natures différentes ressortent des documents soumis par **LE PRÉSIDENT**. Il y a d'une part une note d'information pour permettre à tout le monde de comprendre les enjeux des discussions en cours, d'autre part une démarche engagée par les trois Universités publiques de la Région pour mener une réflexion commune. Elle n'a pas pour objet de mettre en œuvre la réforme de l'ESR. Le projet de loi, dans sa rédaction actuelle, prévoit l'obligation pour les établissements de s'organiser sur un territoire donné sous forme de communauté d'établissements ; c'est le relais du PRES. Mais ce n'est pas cela qui est proposé dans le document sur la réflexion commune aux trois Universités.

M. CLERGEAU ajoute que ce qui est proposé, c'est une réflexion dans le but de construire une stratégie commune. Ce serait un abus de langage et de présentation que de chercher à faire croire au Conseil d'Administration que la Déclaration d'orientation stratégique pour une Université fédérale en Pays de la Loire serait l'anticipation de l'application de la future loi. Il ne faut pas chercher à évacuer le débat sous ce prétexte-là. L'Acte III de la décentralisation n'a même pas encore été soumis au Conseil des Ministres et aucun transfert de compétences n'est prévu dans le domaine de l'ESR, mis à part le débat sur le dispositif global d'information et d'orientation des jeunes, du lycée à l'enseignement supérieur.

M. LELOUREC juge difficile de prétendre que les deux phénomènes sont indépendants.

M. LE BLAY estime que s'il y a un rapport entre les deux, il est de simple coïncidence chronologique. Cette réflexion sur la structuration d'une Université fédérale à l'échelle de la Région est en cours au sein des établissements et a commencé dès la création des PRES.

Mme CARON pense que le fait que les Universités se concertent sur leurs politiques scientifiques, de formation, de recherche et que les organismes de recherche calent leur politique scientifique au niveau du territoire, ne semble pas du tout injustifié. Le problème est que le texte présenté ne répond pas à la question de l'organisation d'une Université fédérale en termes de gouvernance, de budget, de formation, comment tout cela va s'articuler, comment les politiques des organismes de recherche vont vraiment s'articuler. Pour ce qui est de l'Acte III de la décentralisation, bien qu'il n'y ait pas de dévolution de compétences à la Région, l'innovation et la gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) qui sont de sa compétence, ont une influence et un impact sur la politique de recherche. Il convient enfin de préserver la dimension nationale des diplômés et de la politique de recherche.

À 8 heures 30, **LE PRÉSIDENT** interrompt la séance du Conseil d'Administration et des étudiants sont autorisés à entrer dans la salle du Conseil d'Administration.

Une étudiante, du Comité de mobilisation et de la filière agro-alimentaire, procède à la lecture d'une motion sur la suppression de la filière agroalimentaire à l'UFR Faculté des Sciences et Techniques de Nantes :

« Le Conseil de gestion de la Faculté des Sciences et Techniques a voté jeudi 7 février 2013 la suppression de la filière agroalimentaire. Cette suppression implique la fermeture complète et définitive dès la rentrée 2013-2014 du Master 1 « AAN », des Masters 2 « MQSIAA » et « CFPPAI », mais également l'abandon de la cohabilitation de la Licence Pro « Responsable ressources alimentaires », qui seraient donc uniquement gérées par ONIRIS à Nantes.

« Nous dénonçons la précipitation dans laquelle s'est prise cette décision. La proposition de suppression a été faite sans réelle concertation avec les responsables de formation et le partenaire ONIRIS. Elle a ensuite été soumise aux membres du Conseil de gestion sans leur laisser de délai de réflexion. En effet, la question ne figurait pas clairement à l'ordre du jour et n'était pas documentée. Le Décanat désirant avoir une réponse rapide pour les « Portes ouvertes » du samedi 9 février, celui-ci a insisté pour un vote immédiat.

« Les arguments évoqués pour cette suppression sont notamment l'absence d'équipe de recherche ou de laboratoire sur la thématique de l'agroalimentaire pour appuyer la formation, mais surtout le manque de moyens financiers, avec notamment une dotation en charges d'enseignement insuffisante pour couvrir le paiement des vacataires professionnels, ainsi qu'un potentiel d'enseignants-chercheurs insuffisant pour assurer les heures d'enseignement afférentes à ces formations.

« L'absence de laboratoire de recherche spécifique à l'agroalimentaire est de fait liée à la particularité de cette filière. Celle-ci étant transdisciplinaire, elle prend appui sur les différents secteurs de recherche en chimie, biologie, santé, etc. de l'Université, mais ne peut se dissocier du monde de l'entreprise agroalimentaire, d'où la nécessité d'une grande part d'interventions de vacataires professionnels dans les heures afférentes à ces formations.

« Le coût supplémentaire de ces formations peut cependant être contrebalancé par la récolte de taxes d'apprentissage, qui sont plus favorisées dans ce domaine. Actuellement, ces différentes formations respectent largement les seuils d'ouverture des Masters. Ces formations possèdent de très bons débouchés dans une Région où l'agroalimentaire est le principal pôle d'activités économiques. Elles sont reconnues pour leur qualité de formation, comme le montre l'article du « Nouvel Observateur » du 3 janvier 2013, qui classe le Master « CFPPAI » dans les dix meilleures formations industrielles de France.

« De plus, les Masters d'agroalimentaires sont rares. Seuls cinq ou six Masters sont programmés de qualité similaire en France et ceux-ci se trouvent en dehors de la Région des Pays de la Loire. La présence de tels Masters à Nantes permet donc d'offrir aux étudiants un cursus de qualité et reconnu dans ce domaine, sans passer par une École d'ingénieurs sélective et onéreuse. Cette décision paraît donc peu propice au développement de l'axe pluridisciplinaire stratégique de l'alimentation, comme il a été défini par le Président de l'Université lors de la présentation du projet de la Présidence pour l'Université 2015.

« Les conséquences pour les étudiants de la filière n'ont également pas été suffisamment prises en compte. Certains étudiants, venus de loin pour effectuer leurs études d'agroalimentaire et déjà engagés dans leur cursus, devront revoir profondément leur projet de formation et se verront dans certains cas dans l'impossibilité de poursuivre leurs études faute de moyens. »

Un étudiant lit une motion votée à l'UFR de Sociologie :

« Alors que plus d'un tiers des Universités sont dans une situation budgétaire plus qu'inquiétante, alors qu'il manque encore plus de dix millions d'euros à l'Université de Nantes, alors que des filières sont menacées de fermeture, alors que, en résumé, l'heure est aux économies, une nouvelle loi-cadre de l'ESR nous est aujourd'hui proposée.

« Les membres du CA de l'Université de Nantes tiennent à exprimer leurs vives inquiétudes faces aux orientations générales et aux dispositions de ce projet de loi qui, non seulement ne vient pas rompre avec les politiques menées par les gouvernements précédents, mais au contraire les prolonge et renforce leurs effets néfastes. Plusieurs raisons font craindre à ce que rien ne change, si ce n'est en pire, pour le service public de l'ESR.

« Le processus de consultation des Assises de l'ESR est resté trop confidentiel, trop centralisé, associant peu l'ensemble du monde universitaire toutes catégories confondues, à des décisions qui engagent pourtant leur vie professionnelle et l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces Assises font surtout penser à un alibi démocratique permettant de légitimer un projet de loi préparé de longue date.

« Le projet de loi ne remet pas en cause les principes de la LRU, dont les méfaits multiples sont désormais connus : faillite d'Universités, concurrence entre Universités conduisant à une hypertrophie de la communication aussi creuse que coûteuse, gel de postes d'enseignants-chercheurs et BIATOSS, accroissement et multiplication des tâches administratives des enseignants-

chercheurs au détriment du temps consacré à leurs activités d'enseignement et de recherche, multiplication de procédures conduisant à une sur-bureaucratiation et à l'imposition d'un discours managérial novlangue abêtissant.

« De plus, ce projet de loi exclut de reprendre la gestion de la masse salariale et des emplois au niveau national, alors que, comme la CPU le demande à l'unanimité, l'exercice effectif de l'autonomie exige la sécurisation des masses salariales transférées aux Universités. Le projet de loi ne prévoit rien alors contre la détérioration dramatique des métiers et des conditions de travail des personnels ingénieurs, techniciens et chercheurs, statutaires et contractuels et des doctorants soumis à une pression toujours croissante, théorisée par le new public management et qui se traduit par le financement de la recherche sur projets au détriment du financement de base des équipes, la baisse des effectifs titulaires avec pour corollaire la précarisation des jeunes et des plus faibles, la transformation de l'évaluation du conseil en une évaluation technocratique de sanction, l'introduction de primes au mérite, mettant en concurrence les individus et instaurant une individualisation des carrières, alors que la recherche est soutenue par l'organisation en équipes et un esprit collectif.

« Le budget de l'ESR, en très légère augmentation, ne résout pas la situation dramatique dans laquelle se trouvent les précaires de la recherche, qui aujourd'hui ne voient aucune perspective pour stabiliser leur situation vers des emplois de titulaires de la fonction publique. Le Ministère reste enfermé dans le cadre de la rigueur du budget de 2013. La promesse de résoudre la question des multi-employeurs n'est toujours pas tenue, laissant ainsi des précaires CDisables sans aucune perspective de stabilisation de leur situation. L'évolution dangereuse de la structuration de l'ESR à partir des territoires régionaux et la subordination croissante aux pouvoirs politiques locaux, aussi bien dans la définition de l'offre de formation que dans le pilotage de la recherche instaurent, en outre, une rupture entre les territoires.

« La poursuite du processus de concentration des établissements au niveau régional ou interrégional, interacadémique, ne peut que condamner le service public de l'ESR qui sera alors incapable d'assurer une égalité de traitement à tous les étudiants du territoire national et accentuera les inégalités des moyens dévolus aux laboratoires et structures de recherche. Le flou qui entoure le processus annoncé d'accréditation, en lieu et place de l'habilitation des diplômés, n'a rien de rassurant sur ces points.

« Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y a pas de simplification du paysage académique. Toutes les instances existantes qui posent de nombreux problèmes sont en réalité remplacées par d'autres : l'AERES par un Haut Conseil à l'Évaluation, les PRES par des communautés scientifiques au fonctionnement statutaire aussi antidémocratique que dans les PRES, avec pléthore de nommés et aucune garantie concernant les élus.

« Changer de principe de fonctionnement suppose bien plus que de changer d'appellation. Le CA de l'Université de Nantes tient à rappeler que pour lui, seules les instances composés de pairs majoritairement élus, CNU, Comité national du CNRS et équivalent dans les EPST, sont légitimes sur la question de l'évaluation scientifique. La volonté de créer des partenariats avec les entreprises privées n'est pas sans risques comme on le laisse entendre, aussi bien en ce qui concerne les modes de financement de l'ESR que les orientations de recherche suivies.

« Les membres du CA de l'Université de Nantes rappellent que seule l'autonomie du travail intellectuel, garanti et contrôlé par des pairs reconnus, est susceptible de déboucher sur des travaux dont la qualité sera reconnue nationalement et internationalement. Le CA de l'Université de Nantes rejoint ainsi toutes les autres motions pour déplorer que le changement proclamé et si ardemment souhaité par la communauté de l'ESR, ne soit qu'un slogan de campagne vide de tout contenu politique.

« Ce projet de loi reste dans la continuité de la LRU et du Pacte pour la recherche. Il ne simplifie pas le mille-feuilles institutionnel et conserve les structures d'excellence de l'ancien gouvernement. Il ouvre des possibilités dangereuses de régionalisation du système de recherche et d'enseignement supérieur. Enfin, il ne remet pas en cause le pilotage de la recherche sur projets. Nous voulons par cette motion affirmer notre attachement à un service public de l'ESR de qualité, fondé sur l'égalité de traitement des étudiants et des personnels, le refus de toute forme de précarité d'emploi et la garantie des libertés académiques. »

M. POUZANT juge les documents proposés de bonne facture et qu'il y a des choses intéressantes, même s'il n'est pas forcément d'accord avec tous leurs aspects. Responsable d'une licence professionnelle, il est particulièrement sensible au premier document proposé. Une filière agroalimentaire existe dans la Région qui, en nombre d'emplois, est l'une des premières de France. Si l'Université est incapable de proposer une filière et des formations professionnalisantes au niveau Bac+2, Bac+3 ou Bac+5, c'est qu'un problème est posé et il faut travailler à sa résolution. Les filières professionnalisantes ne sont pas uniquement éligibles à la taxe d'apprentissage, mais aussi aux

contrats de professionnalisation et aux contrats d'apprentissage. Pour toutes ces filières, l'Université doit se poser la question des moyens techniques et humains qu'elle va mettre en œuvre pour maintenir son potentiel et répondre de manière adaptée aux demandes du tissu socio-économique.

LE PRÉSIDENT précise que le travail se poursuit sur la question de la filière agroalimentaire. Une proposition a été faite par ONIRIS ; des discussions vont avoir lieu sur ce sujet important pour le territoire.

Mme CARON note que la deuxième motion rejoint une partie du débat qui a eu lieu précédemment.

À 8 heures 45, les étudiants quittent la salle et **LE PRÉSIDENT** rouvre la séance du Conseil d'Administration.

M. SAÏ confirme qu'il a été contacté par **LE PRÉSIDENT** pour que la question de la filière agroalimentaire soit réexaminée en commun ; les choses ne sont pas figées et elles évolueront. Revenant au débat qui a précédé l'intervention des étudiants, il ajoute que les questions relatives à l'Université fédérale sont arrivées de façon synchrone avec celles relatives au projet de loi. Du point de vue d'un Administrateur extérieur à l'Université, il ne paraît pas opportun de refuser ni de reculer la réflexion au sein de l'établissement ; le paysage de l'enseignement supérieur dans la Région en dépend. L'ensemble des acteurs est en attente de cette réflexion et pense que l'Université doit être la locomotive de toute la réorganisation à venir. Sinon, cela laissera la place à d'autres stratégies, ce qui ne serait l'intérêt de personne et notamment pas de l'Université.

M. POUZAINT estime que les deux documents proposés par **LE PRÉSIDENT** procèdent d'une même démarche, engagée depuis longtemps, relative à l'évolution de l'enseignement supérieur régional. Malgré le contexte actuel d'un chômage important, des secteurs peinent à embaucher, notamment dans la Région des Pays de la Loire : les formations techniques et scientifiques ne parviennent pas à répondre aux demandes de certaines filières industrielles. Tout en gardant à l'esprit que l'Université, ce n'est pas uniquement l'enseignement, mais aussi la recherche, le transfert de technologies, l'innovation, la question est de savoir comment se mettre en ordre de marche pour répondre aux besoins du tissu socio-économique dans sa diversité et pour trouver les moyens financiers qui lui permettront de fonctionner.

M. LELOUREC demande que le document lu par les étudiants soit joint en annexe au procès-verbal. Il estime que le Conseil d'Administration devrait pouvoir faire savoir qu'il partage certaines des inquiétudes exprimées, notamment sur les questions des moyens et de l'emploi précaire.

Mme TRICHET souhaite qu'il soit mentionné dans le procès-verbal que la question de l'organisation de l'enseignement dans la filière agroalimentaire est en cours de discussions actives. Il est assez grave que les étudiants soient contraints d'intervenir de cette manière en CA.

Mme BROUSSAUDIER souligne que les étudiants concernés attendent des réponses assez rapides, car ils doivent constituer des dossiers. Il est dommage que le CA ne manifeste pas un soutien plus explicite.

LE PRÉSIDENT répond qu'ils ont été écoutés et confirme que ces interventions seront consignées dans le procès-verbal.

M. CLERGEAU souligne qu'il est important de se mobiliser pour défendre l'offre de formation dans la filière agroalimentaire, qui répond à des besoins. Sur le processus décisionnel, il est étonnant de découvrir dans une délibération du Conseil de la Faculté des Sciences et Techniques ce qui pourrait apparaître comme une décision de l'Université, ce qu'en fait elle n'est pas. Il partage beaucoup des remarques de **Mme CARON** et de **M. POUZAINT**, qui démontrent que le plus important aujourd'hui est de savoir quel est le projet de l'Université de Nantes et donc quels sont ses besoins. Le manque de ressources est connu et reconnu. Mais si elle n'avance pas avec les deux autres Universités publiques de la Région sur la définition d'une stratégie commune, le débat sur les moyens va devenir un débat creux. La bonne stratégie est de partir d'un projet afin d'être dans une position plus forte pour revendiquer des ressources et un accompagnement.

M. CLERGEAU ajoute que le débat devra également permettre de résoudre des contradictions, comme celles qui apparaissent entre les deux motions qui viennent d'être lues. En effet, la première défend une filière professionnelle qui répond aux besoins de l'économie régionale, alors que la seconde dénonce la place des entreprises dans les formations et les risques de logique « adéquatniste » entre l'offre des établissements et leur environnement territorial. Ce sont des contradictions que l'on retrouve chez tout le monde et elles doivent être résolues par le projet de

l'établissement. Enfin, il convient de ne pas manipuler l'adjectif « régional ». La question de l'organisation territoriale des établissements a été posée dans le cadre des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, auxquelles il a été demandé de se positionner. Dans le dispositif prévu par le MESR, le niveau d'organisation n'est pas forcément régional mais peut être inter-académique, voire infra-académique dans certains cas particuliers. Ce débat était ouvert ; ce sont les établissements qui ont mené leur réflexion et qui ont proposé le cadre de solidarité et de définition stratégique qui leur paraissait le plus pertinent. Ce ne sont ni l'État, ni les collectivités territoriales, qui ont imposé ce cadre de référence.

M. EVAIN, à propos de la filière agroalimentaire, estime que la présentation faite par l'étudiante témoigne d'une vision parcellaire et que des choses incorrectes ont été dites. La fermeture des Masters 2 n'est pas programmée cette année mais dans un an, puisqu'il y a une continuité entre les Masters 1 et les Masters 2 pour permettre aux étudiants de finir leur cursus. Les aspects financiers sont une conséquence des votes des Conseils d'Administration, puisqu'ils sont liés aux seuils d'ouverture. L'UFR Faculté des Sciences et des Techniques compte 10 000 heures en dessous des seuils d'ouverture et cela a eu pour conséquence de diminuer les dotations. Il y manque 350 000 euros pour faire fonctionner l'ensemble des formations. Les heures complémentaires ont été fortement abondées par des ressources propres et il n'est pas possible d'aller au-delà, bien que l'UFR soit parmi celles qui développent le plus l'offre de formation en alternance. Plus d'une vingtaine sont offertes et le budget propre en est passé de 550 000 euros à 1 million d'euros ; 1,4 million d'euros sont projetés pour l'année prochaine. Par contre la taxe d'apprentissage est en légère baisse, mais c'est un phénomène conjoncturel et national.

M. BERNOUSSI fait remarquer que l'enveloppe globale a été calculée en tenant compte des seuils mais que les formations en agroalimentaire dépassent les seuils, sauf une.

M. LE BLAY fait part de son attachement au respect des formes institutionnelles, et celles-ci ne sont respectées que lorsque les choses sont très claires et que l'on ne cache rien. Le CA a été suspendu parce que les Administrateurs ont accepté une intervention d'étudiants qui ne figurait pas à l'ordre du jour et ne répondait pas à une invitation. Il était normal que le CA fût suspendu pour les entendre mais à ce titre il est clair ce qui s'est produit pendant cette suspension ne peut pas figurer dans un procès-verbal de Conseil d'Administration, puisque celui-ci ne siégeait plus officiellement. Mais il n'est pas possible de faire comme si rien n'était arrivé et il faudra que le procès-verbal énonce très clairement que la séance a été suspendue, qu'il précise les raisons pour lesquelles il l'a été et que deux motions ont été portées à la connaissance des Administrateurs, même si la question reste de savoir s'il faut les joindre au procès-verbal. La démarche faite par ces étudiants est une démarche tout à fait respectueuse des institutions, ils ont demandé à être reçus, ils ont lu leurs motions qui sont d'une bonne facture et rejoignent certaines préoccupations des Administrateurs. Il faut en tenir compte si l'on ne veut pas, par un silence qui pourrait être mal interprété, assister à de futures interruptions du CA qui ne respecteraient pas les mêmes formes.

Mme SAMI ne pense pas que ces deux motions soient contradictoires. La première met les Administrateurs en face de ce que peut être l'impact des problèmes financiers et d'un certain nombre de décisions prises en matière d'offre de formation et de vie des étudiants. La deuxième met l'accent sur des inquiétudes nées de certains aspects du projet de loi, dont l'impact peut être beaucoup plus grave que ce que l'on vit actuellement. On ne peut pas les résumer à l'un seul de leurs aspects et en tirer la conclusion qu'ils sont contradictoires.

Mme SAMI, à propos de la déclaration d'intentions, pense qu'il est important de discuter et de réfléchir en amont. Mais il est tout aussi important de ne pas se précipiter et de ne pas se mettre sur des rails qui ne permettraient pas à l'Université de faire marche arrière ou de changer de cap s'il était nécessaire. Si la réflexion est menée jusqu'au bout, elle aura un impact sur l'ensemble de la communauté universitaire, les formations, la recherche, les personnels, les étudiants. Il est important de les mettre au courant, au fur et à mesure qu'elle avance et sans attendre le dernier moment.

LE PRÉSIDENT fait part de son accord, souligne que c'est l'objet de cette déclaration et propose de continuer à réfléchir et à échanger. Elle ne fige rien, elle propose un travail sur les objectifs, une réflexion sur la manière dont il pourra être rendu lisible au sein des établissements, en respectant la collégialité et la cohérence d'ensemble.

Mme ISHOW soutient le projet de rapprochement entre les Universités, avec Nantes comme pilote. Il y a deux volets : un volet où un accord entre les établissements sera facile à trouver, sur les aspects administratifs et de gestion. Un autre volet concernera plus particulièrement les formations, les axes de recherche et il est vraiment indispensable qu'un débat avec des personnalités

suffisamment représentatives soit organisé. Il ne faudrait pas que les choix soient le fait de certaines personnalités qui souhaiteraient favoriser certains axes par rapport à d'autres.

M. BROCHARD attire l'attention sur la nécessité de bien prendre en compte l'aspect ressources humaines dans les discussions qui vont avoir lieu. Il faut s'interroger sur le recours exclusif aux contractuels par le PRES, qui n'est pas un système viable. Il sera très important de travailler sur les modalités de constitution de cette Communauté d'Universités et d'Établissements, sur le statut et l'origine de ses personnels.

LE PRÉSIDENT propose de continuer à porter et à animer la réflexion sur le site territorial, et d'en informer le Conseil d'Administration et l'ensemble de la communauté universitaire.

POINT 3 : POINT SUR LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

LE PRÉSIDENT annonce que le MESR a répondu le 21 mars à la question de l'Université sur les modalités de mise en œuvre du Plan Campus Prometteur sur le site du Tertre. Il donne la parole à **M. KEROUANTON**, Vice-président Patrimoine immobilier.

M. KEROUANTON explique que, par courrier du 21 mars 2013, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche confirme l'engagement financier de l'État. L'Université s'était prononcée contre la procédure de PPP. Le MESR a annoncé que sur les 75 opérations du Plan Campus, 47 basculent en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP), 23 restent en PPP et 5 sont reportées. Le montage retenu pour l'Université de Nantes sera celui de l'article 73 du Code des marchés publics, le Contrat de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance (CREM). L'engagement financier de l'État s'élève à 30 millions d'euros toutes dépenses confondues, y compris actualisations et charges d'exploitation et de maintenance, pour la programmation triennale 2013-2015. L'Université disposera en fait de moins de ressources qu'en 2008 parce que le budget global n'a pas évolué depuis cette date.

M. KEROUANTON précise que le CREM permet l'optimisation des délais, avec la prise en compte de la performance énergétique dans une formule où une équipe de maîtrise d'œuvre va s'associer avec des équipes de maintenance, afin de proposer une solution sérieuse et tangible. Il ne s'agit pas d'une MOP classique, avec la rédaction d'un programme plus ou moins précis et un concours. Il y aura au contraire un dialogue compétitif de quelques mois, avec des discussions permettant d'être le plus opérationnel et le plus rigoureux possible. L'avantage du CREM est d'être une procédure plus courte, qui devrait permettre des délais et une rigueur de gestion satisfaisants.

M. KEROUANTON insiste sur le fait qu'il s'agit d'un contrat global pour la réalisation d'engagements de performances énergétiques, dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments existants. L'Université va s'attacher à respecter au mieux la logique formation et recherche, au plus près des usages et des besoins des collègues. Les équipes techniques d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ont déjà commencé à mener une réflexion qui devra être très poussée. Le Ministère demande un travail sur la performance énergétique et sur l'optimisation des surfaces, l'Université n'étant plus autorisée à augmenter la surface de son patrimoine bâti. Cela suppose un travail avec la communauté universitaire et avec les partenaires.

M. KEROUANTON exprime le regret que le Ministère ne s'engage pas sur le financement de la maintenance au-delà des 30 millions évoqués, contrairement à la demande de l'Université. Il évoque la nécessité de surfaces tampons et la réflexion qui va être menée sur cette question, de manière à ce que cette « opération tiroirs » soit la mieux optimisée possible. Les travaux sont envisagés dans un phasage rigoureux mais tendu, de manière à ce qu'ils soient sur leur fin au second trimestre 2017. La question de la performance énergétique, au-delà de l'opération du Tertre, constitue un enjeu extrêmement important. Elle fait l'objet d'une réflexion globale, de discussions avec le Ministère et d'un engagement très fort de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). En effet, l'augmentation du coût des énergies pourrait avoir un impact budgétaire de plusieurs millions d'euros pour l'Université de Nantes d'ici quelques années.

Mme SAMI note que le budget de 30 millions est inférieur aux besoins et demande à quel pourcentage du coût global de l'opération correspond cette somme. Elle demande ce qui est proposé à la place du bâtiment qui devait être construit.

M. KEROUANTON répond que la question du Tertre doit s'intégrer dans une réflexion globale sur la totalité des espaces universitaires. Tout n'est pas encore déterminé de façon définitive, une réflexion est en cours sur d'autres aspects du patrimoine immobilier. Juxtaposer les opérations sans chercher à les mettre en cohérence est une impasse, étant donné les moyens financiers dont

l'Université dispose. Le budget de l'opération est de 30 millions et l'Université n'y affectera pas de ressources propres, dont elle ne dispose d'ailleurs pas en l'espèce.

M. KERBOURC'H souligne que les montages en CREM sont tout à fait nouveaux et qu'aucune opération de grande envergure n'a encore été menée. Il comprend une partie conception, une partie exploitation et une partie maintenance. Pour l'instant, seuls les grands groupes se sont positionnés dans ces montages, les mêmes que ceux candidats aux PPP. Il faudra veiller à ce qu'il y ait une véritable concurrence et à ce que le contrat de maintenance ne se révèle pas trop onéreux. Le pourcentage des 30 millions affecté à la maintenance n'apparaît pas clairement, ni ce qui est prévu ultérieurement, en cours d'exécution du contrat.

M. KEROUANTON répond que l'établissement n'en est pas encore au stade de la répartition du budget. C'est effectivement un montage nouveau, qui a les faveurs du Ministère. L'Université ne sera pas seule et sera accompagnée du point de vue technique.

M. CATALA se réjouit du déblocage de ce dossier. Le retard éventuel que pouvait prendre le projet en raison des nouvelles négociations soulevait des inquiétudes ; il faut espérer la réussite du montage en CREM. Il regrette toutefois que le plateau recherche ne soit finalement pas construit et que le projet se limite à une réhabilitation de l'existant. Lors des discussions pour la mise au point du montage en PPP, aucune solution autre que la construction de nouveaux locaux n'avait été trouvée. Il y a certes une rationalisation à trouver, mais la réhabilitation à surfaces constantes devrait se révéler insuffisante pour héberger toutes les équipes. Les bâtiments actuels ont 50 ans et ne sont plus adaptés à l'usage que l'on voudrait en faire. Les déménagements prévus dans le cadre de « l'opération tiroirs » devront être cohérents, acceptés par tous et se dérouler dans de bonnes conditions.

M. CATALA conclut que ces diverses interrogations le laissent un peu dubitatif et estime qu'il faudra trouver des solutions pour permettre enfin à l'ensemble Lettres, Sciences Humaines et Sociales de disposer des locaux nécessaires à son développement.

LE PRÉSIDENT répond que l'objectif est de trouver une bonne organisation sur le site, compte tenu des nouvelles conditions qui sont proposées à l'Université. Même si le montage en PPP avait été maintenu, sachant que 400 m² ont été perdus en l'espace de 6 mois du fait du retard de la réponse ministérielle, la surface de l'extension prévue se serait réduite comme peau de chagrin. Un dialogue sera mené sur le site afin de déterminer comment seront valorisées les Sciences Humaines et Sociales.

M. GODIVEAUX note qu'il a été question d'une subvention globale de 30 millions d'euros qui inclut les charges d'exploitation et de maintenance. Le bâtiment n'est pas destiné à être utilisé pour une durée limitée, mais l'enveloppe financière affectée aux charges d'exploitation et de maintenance l'est pour une durée de cinq ans. Il demande si une réflexion a déjà été engagée sur les modalités de financement de ces charges au-delà de ces cinq années, afin que l'établissement ne se retrouve pas dans la situation qu'il connaît avec le bâtiment de la rue Bias.

M. KEROUANTON répond que c'est la raison pour laquelle toute la réflexion globale qui va être menée sur les usages, sur leur cohérence et leur optimisation et sur le Contrat de Performance Énergétique (CPE) est fondamentale.

Mme DANIEL souligne que l'établissement et ses partenaires s'inscrivent dans une dynamique positive où les investissements se poursuivent, malgré le contexte. L'Université doit réfléchir dans l'optique d'une rationalisation des usages pour la maîtrise du développement du patrimoine, en prenant en compte, outre les coûts d'investissements, ceux de fonctionnement à long terme. L'Université doit rompre avec les pratiques antérieures, quand les préoccupations énergétiques n'étaient pas les mêmes. La Communauté Urbaine est en phase de diagnostic pour la mise au point du schéma de développement universitaire métropolitain, notamment sur les questions foncières et de service public de proximité pour les étudiants qui vivent et étudient sur les campus. La réflexion sur la rationalisation est menée à l'échelle de l'agglomération.

M. POUZAINT relève qu'il est important qu'à la fois les étudiants et les personnels disposent de locaux de travail adaptés. Il demande si le taux d'utilisation des locaux a fait l'objet d'une analyse statistique.

LE PRÉSIDENT répond que c'est une des questions posées. L'établissement était dans une dynamique d'extension du parc immobilier, qui compte aujourd'hui 110 bâtiments, sans prévoir les contraintes de fonctionnement. Le MESR souligne que l'Université ne peut plus continuer à accroître

son patrimoine immobilier. Elle doit réfléchir sur la manière dont la communauté universitaire va pouvoir continuer à vivre au sein de l'établissement, quelle est la complémentarité entre la recherche et la formation, quelle est la place des étudiants. Le taux d'occupation n'a pas le même sens partout. Le travail sur les usages doit être très fin et suppose des spécialisations nouvelles à la fois en interne et dans les équipes d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

M. CATALA rappelle que la réflexion menée depuis deux ans sur ces sujets avait été mise en œuvre de façon intelligente, avec des responsables qui connaissaient déjà tous ces impératifs. Tout un travail avait été accompli sur la question de la mutualisation des salles d'enseignement et avait abouti à la conclusion d'un manque à la fois de bureaux et de locaux de recherche. Il ne faut pas imaginer que le projet avait été conçu de manière totalement irréaliste sans prendre en compte toutes ces nécessités, même si elles ne l'ont peut-être pas été suffisamment.

M. KEROUANTON répond que le résultat des réflexions précédemment menées sera pris en compte.

M. CLERGEAU se félicite que, dans le Plan Campus Prometteur, les opérations des collectivités locales aient été isolées de celles de l'État. Les collectivités locales ne souhaitent pas s'impliquer de manière significative dans l'évolution du bâti universitaire, sauf cas exceptionnel, en fonction des choix stratégiques collectifs. Au moment de la mise au point du Plan Campus Prometteur, la question du plateau recherche SHS avait été un point dur de la négociation entre les collectivités et l'État qui souhaitait alors éliminer ce volet. Il l'est finalement, du fait de l'évolution des coûts et alors que son ampleur avait été considérablement réduite par rapport à la version initiale.

M. CLERGEAU fait part de son accord avec **M. CATALA** sur la nécessité de continuer à étudier ce dossier : il ne peut pas y avoir de politique de recherche ambitieuse dans le domaine des SHS si les outils de travail minima n'existent pas. Au-delà de la rationalisation de l'usage des locaux, il faudra pouvoir aborder la question de la destruction éventuelle de certains locaux vétustes, pour les remplacer ou non. Parfois, les coûts de rénovation ou les coûts de maintenance rendent la réhabilitation de certains locaux anciens inintéressante. Par ailleurs, lors de la mise au point du plan Campus Prometteur, l'Université avait accepté de libérer du foncier pour permettre la réalisation d'opérations de construction de logements neufs pour les étudiants. Elles ont été réalisées par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), sont livrées ou en cours de livraison. Mais on se trouve à nouveau dans une situation où Nantes affiche un retard en matière de logements pour les étudiants et où il est difficile de trouver du foncier, même si une opération est en cours sur le site d'ONIRIS à la Géraudière. Les collectivités font l'objet de relances de la part du Directeur du CROUS de Nantes. Il est nécessaire que les établissements et les collectivités identifient ensemble du foncier mobilisable, pour qu'il n'y ait pas un déficit de construction pendant plusieurs années.

LE PRÉSIDENT répond que, dans le domaine du logement étudiant, le contexte a également changé. L'Université doit s'interroger sur la valorisation de son foncier ; en cas de vente, une partie du prix peut lui revenir.

M. CLERGEAU relève qu'une partie du prix de vente peut effectivement revenir à l'établissement, mais ce sont alors les collectivités locales qui se retrouvent à participer aux plans de financement des opérations de logements étudiants. Elles en viennent donc à se substituer à l'État : c'est une logique dans laquelle elles ne souhaitent pas s'engager.

M. LELOUREC estime que cette discussion est à relier à celle sur la réorganisation des Universités et sur les éventuels changements dans l'offre de formation, qui serait répartie entre les établissements de la Région. Il faut non seulement penser au logement étudiant, mais aussi aux transports, aux bourses, à la qualité de la vie étudiante. Il ne faudrait pas que les étudiants fassent les frais de cette réorganisation.

M. LE BLAY rappelle qu'une réflexion poussée avait déjà été menée à l'échelle du site, pendant plusieurs années, mais fortement influencée par un modèle ancien et un peu dépassé des usages d'un campus. Puisque l'occasion est donnée de réfléchir à un nouveau campus, il sera essentiel de se projeter à une échéance de 20 à 40 ans. En effet, on ne doit pas rénover pour avoir à tout recommencer d'ici 10 à 15 ans ; l'établissement est confronté aux enjeux fondamentaux de l'évolution des pratiques pédagogiques et de la vie étudiante.

M. GODIVEAUX demande quelles actions d'information sont envisagées à destination des étudiants dont les formations seront concernées par le déroulement des travaux, selon quel calendrier, avec quels moyens, et si les lycéens, susceptibles de s'inscrire dans ces formations, seront prévenus.

LE PRÉSIDENT répond que les informations nécessaires seront diffusées en fonction de l'évolution du dossier.

POINT 4 : ACCOMPAGNEMENT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : ÉCHANGES SUR LE RAPPORT DE LA MISSION FLASH ET SON SUIVI

LE PRÉSIDENT donne la parole à **M. BARBU**, Vice-président Finances.

M. BARBU rappelle que le rapport de la mission flash a été écrit après que les experts eurent passé deux journées dans l'établissement. Ils ont travaillé avec les services de l'Université, mais il n'y a pas eu de discussion contradictoire sur leurs conclusions, que l'Université ne partage pas en totalité. Il renvoie une vision assez juste de la situation financière, mais quelques éléments paraissent un peu biaisés.

Mme SAMI note, page 24 du rapport, qu'il y a 119 enseignants ou chercheurs contractuels de plus en 2012 par rapport à 2010. Elle demande ce qu'il en est pour 2013 et quelles sont les mesures qui pourraient être prises pour éviter cette explosion, même si le terme est un peu exagéré.

M. BARBU répond que c'est là un des points de désaccord et que l'Université conteste ces chiffres, comme cela a été signalé aux experts. Il y a eu un changement de codification dans les logiciels. Auparavant, des postes de doctorants étaient classés dans les personnels BIATSS ; au nombre de 48, ils sont déjà à retrancher des 119 évoqués. Pour le reste, il s'agit de postes de doctorants et d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER), dont le nombre très variable est la conséquence d'une sous-utilisation du plafond d'emploi. Si plus de supports de postes sont vacants, mécaniquement il y aura plus d'ATER. Enfin, ce nombre s'explique par le démarrage du financement de postes de doctorants sur ressources propres ou financés par des Associations dans le domaine de la Santé en particulier. C'est donc un nombre dont le côté assez artificiel a été signalé mais n'a pas encore pu faire l'objet d'échanges avec les experts.

LE PRÉSIDENT confirme que c'est effectivement l'un des points en discussion. Une réponse a été apporté aux interrogations du Recteur. Sur la masse salariale, il y a un décalage entre ce que l'on peut faire et les dotations et comme l'a noté la Conférence des Présidents d'Universités (CPU), le décideur n'est pas le payeur. Les Universités demandent une sécurisation de la masse salariale.

M. BARBU signale qu'il y a effectivement un décalage entre le plafond d'emplois qui n'est que très théorique et la masse salariale affectée : l'établissement n'a pas les moyens de rémunérer le nombre d'agents correspondant au plafond d'emplois.

M. POUZAINT regrette la faiblesse du document de la mission et celle des préconisations du Ministère, qui restent très vagues. Elle ne prend pas en compte le fait que l'Université de Nantes a été créée relativement tard et n'a pas pu bénéficier d'un potentiel antérieur de bâtiments et d'emplois, à l'inverse de Rennes. L'Université n'est pas dans la situation de pouvoir renvoyer ce document à son expéditeur, mais elle est en droit d'attendre une aide plus conséquente de la part de la tutelle, qui ne l'a d'ailleurs pas plus accompagnée lors du passage aux RCE.

LE PRÉSIDENT précise que l'objet du rapport de la mission flash était de porter un diagnostic, de déterminer si les problèmes sont de nature conjoncturelle ou structurelle. L'Université a fait part de son accord sur le diagnostic de l'origine structurelle des difficultés, sans plus. Les préconisations seront l'objet de la mission d'accompagnement.

Mme CARON estime que, vu l'évolution des textes et notamment la circulaire des trois Ministres, l'Université va être obligée de réviser le nombre des CDisables et de concours réservés.

LE PRÉSIDENT répond que ce sujet ne relève pas tout à fait de ce point. Le Conseil d'Administration aura l'occasion d'y revenir lors de la présentation de la politique des ressources humaines.

Mme SAMI relève que, page 24, dans la partie du rapport intitulée « Questions sur la dotation en masse salariale de l'Université par le Ministère », il est écrit que « ces données ne font pas apparaître de modification sensible sur ces cinq dernières années de l'occupation des emplois. Elles font même apparaître une situation plutôt stable et favorable en 2009 ». La Mission a essayé de comprendre l'affirmation de la Présidence de l'Université selon laquelle l'année 2009 a été défavorable, et arrive à une conclusion un petit peu perturbante : « c'est pourquoi la Mission s'interroge sur les éléments tangibles qui permettent à l'Université d'affirmer qu'elle a connu en 2009 un niveau d'occupation des emplois conjoncturellement bas. »

M. BARBU répond qu'il y a eu des échanges actifs et nourris avec le Ministère sur les postes vacants. Le travail dans le dialogue préliminaire au calcul de la dotation 2013 et les échanges avec le Ministère se sont concentrés sur le plafond d'emplois occupés. Il a été mis en évidence qu'en 2009, environ 160 postes étaient inoccupés ou occupés avec des moyens très provisoires. Le coût, en masse salariale État, des emplois du plafond d'emploi qui n'ont pas été occupés, a été calculé, comme s'ils l'avaient été. Des moyens tout à fait provisoires ont été affectés à une partie de ces postes, environ 60 en 2009 : des ATER, des doctorants, des contractuels. La différence entre leur coût moyen et le coût moyen d'un Maître de Conférences ou d'un BIATSS aboutit à un écart correspondant à un défaut de versement de masse salariale, dont le montant global s'élève à environ 10 millions d'euros. Le Ministère répond qu'il n'est pas d'accord avec l'interprétation de l'Université, parce que l'année 2009 ne montrerait pas un sous-emploi supérieur aux années précédentes. C'est vrai, mais ce n'est pas parce que le sous-emploi était évident les années précédentes qu'il n'y a pas un problème de calcul de masse salariale. La comparaison n'est pas à faire entre 2009 et les années précédentes, mais entre 2009 et 2010, date du passage aux RCE. Il y a une différence d'emplois occupés entre ces deux années et donc une sous-estimation forte de la masse salariale.

M. CLERGEAU rappelle que le processus en cours comporte deux étapes, la mission flash puis la mission d'accompagnement qui doit permettre de revenir sur tous les points en débat afin de dégager une vision commune. Mais l'essentiel est ce qui doit venir après et l'on revient là au début de la séance. Il ne faut pas se limiter à un dialogue avec le Ministère, qui sera un dialogue de gestion, mais partir du projet de développement de l'Université. Ces dernières semaines, l'Université du Maine a réussi à obtenir 3 postes liés aux projets acoustiques : le Ministère démontre sa capacité à accompagner une vision offensive, capacité qui sera sans doute limitée et inférieure aux besoins. Il convient de prendre le temps d'aller au bout de l'analyse du passé et de la réalité actuelle, de travailler à une stratégie commune offensive des trois Universités publiques. Il faut poursuivre les négociations avec le Ministère pour obtenir des moyens adaptés aux ambitions, à l'histoire de l'Université de Nantes et au maillage universitaire et de la recherche dans l'Ouest, insuffisant par rapport aux besoins de sa population et de son économie.

Mme SAMI fait remarquer que page 28 du rapport, il est écrit, au sujet des charges d'enseignement : « l'une des difficultés rencontrées par l'Université pour analyser ses charges d'enseignement est de connaître avec précision le potentiel offert par les personnels enseignants du secteur Santé » à cause du problème des « mono- et bi-appartenants ». Par ailleurs, sur un tableau relatif aux heures par enseignant, une remarque est faite sur la cas de l'IUFM jugé « particulièrement préoccupant pour l'Université de Nantes » parce que les rapporteurs y trouvent 94,5 heures.

Mme SAMI ajoute que ces chiffres lui paraissent faux ou incorrects. Dans ce cas précis, il n'est pas possible de comparer directement le nombre d'étudiants et les heures d'enseignement, pour la simple raison que les enseignants de l'IUFM interviennent dans d'autres disciplines et dans d'autres UFR.

LE PRÉSIDENT répond que cela illustre la difficulté d'avoir une vision globale d'une Université pluridisciplinaire.

M. BIAIS souligne qu'au-delà des mesures d'urgence qui ont été prises, les services, en lien avec les Vice-présidents référents, commencent à engager des actions plus structurelles de réorganisation des grandes fonctions de gestion de l'Université. Elles doivent lui permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvre, au service de la stratégie d'enseignement et de recherche de l'établissement.

POINT 5 : PRÉSENTATION D'AXES STRATÉGIQUES ET DE MISSIONS D'UNE CHARGÉE DE MISSION : Mme TRUCHET, CHARGÉE DE MISSION « ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES »

Mme TRUCHET présente la mission qui lui a été confiée, sur l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est un sujet sur lequel il est impossible d'échapper aux statistiques et aux diagrammes. La proportion de femmes dans la population active en 2011 est à peu près également répartie. La proportion de femmes chez les Maîtres de Conférences est de 40% au niveau national, ce qui classe la France dans les derniers pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). À l'Université de Nantes, la moyenne est légèrement inférieure. Pour ce qui est du corps des Professeurs, la proportion est de 24% de femmes au niveau national et de 15% à l'Université de Nantes, ce qui la classe dans un très mauvais rang. Pour les personnels BIATSS, la répartition entre les femmes et les hommes est à peu près équivalente à la moyenne nationale.

L'égalité est quasi parfaite dans la catégorie A et légèrement moins dans les catégories B et C, mais cette fois-ci en faveur des femmes.

Mme TRUCHET explique que jusqu'à récemment, le monde universitaire s'est satisfait de cette situation, ou à tout le moins le Ministère n'a pas beaucoup agit. Mais les choses sont en train de changer, particulièrement sous l'impulsion de la CPU et de quelques Universités. En 2011, une dizaine d'entre elles disposait d'une Mission Égalité ; elles sont 48 aujourd'hui.

Mme TRUCHET précise que les statistiques sexuées vont faire l'objet d'un rapport annuel à partir de 2014. Un moment symbolique assez fort a été la signature de la Charte sur l'Égalité le 28 janvier 2013. C'est une sorte de guide, qui ne donne pas de méthode très concrète mais indique les points importants sur lesquels la communauté universitaire doit travailler. À cette occasion, la Ministre a fait un discours assorti d'une forme de menace, en proposant une action en trois temps : d'abord une action volontaire des établissements, qui doivent prendre conscience de ce problème et se lancer sur ce sujet ; ensuite intégrer la question de l'égalité dans le dialogue contractuel entre l'État et les établissements ; enfin, la menace se précise et se concrétise par des propositions de loi. Le projet de loi sur l'ESR contient d'ailleurs un certain nombre de mesures de parité sur les listes électorales pour les Conseils des Universités, pour le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) et pour le Haut Conseil qui doit se substituer à l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (AERES).

Mme TRUCHET ajoute que cette Charte est accompagnée d'un plan d'action pour l'égalité, qui pour l'instant concerne plutôt le Ministère et non pas les établissements. Il contient des mesures assez disparates, mais il indique un certain nombre de directions à suivre et des sujets qui ne pourront plus être ignorés. Les Universités devront se lancer dans des plans de lutte active contre le harcèlement, elles devront mieux tenir compte des situations familiales des différents personnels, notamment à l'occasion des maternités, etc.

Mme TRUCHET souligne que l'étape clé est de s'emparer du sujet ; cette Mission commence son travail et l'on parlait de rien à Nantes. Différentes attitudes sont possibles : deux extrêmes, l'attentisme et le paritarisme à tout prix. L'attentisme est une stratégie dangereuse car c'est de toutes façons un sujet qui est dans l'air du temps, étant donné la répartition de la population active par moitié à peu près égales. L'Université est en retard sur la société et les lois sur la parité, qu'on les souhaite ou pas, arriveront. Si elle doit s'adapter au dernier moment, cela aboutira à des situations catastrophiques. C'est la stratégie qu'avaient adopté la plupart des établissements, un peu par défaut et faute d'une prise de conscience.

Mme TRUCHET poursuit avec la deuxième stratégie extrême, celle de l'objectif « 50% » partout, qui correspondrait à « l'affirmative action » américaine. On ne nommerait plus que des femmes pour compenser, ou des hommes dans certaines catégories de personnels. Mais ce n'est pas possible, car cet équilibre des deux sexes dans les différentes catégories n'existe pas. Ce serait au détriment des femmes, qui seraient marquées comme devant leur place à « l'affirmative action » et non pas à leurs compétences.

Mme TRUCHET souhaite adopter une approche réaliste, intermédiaire et pragmatique, avec l'objectif d'arriver au paritarisme grâce à un travail au long cours. Il faudra commencer par identifier un certain nombre de priorités, essayer de mieux comprendre les phénomènes en jeu, en particulier des phénomènes disciplinaires assez complexes, avec des disciplines très féminisées au niveau des étudiants mais pas du tout à celui des enseignants-chercheurs, voire aussi l'inverse mais de manière moins marquée. Il serait utile d'établir un état de la situation nantaise de ce point de vue.

Mme TRUCHET estime qu'il est très important de créer les viviers nécessaires, ce qui suppose une politique active. Il faut, par exemple, que les femmes, dans les UFR, soient incitées à prendre des responsabilités de façon à évoluer ensuite plus rapidement. Cela suppose aussi de prendre en compte un certain nombre de contraintes et d'améliorer la situation des étudiantes et des personnels féminins. Un travail important d'amélioration des conditions de travail est à faire, qu'il s'agisse de la lutte contre le harcèlement sexuel, qui est devenue une obligation, ou plus largement d'une meilleure prise en compte des contraintes familiales et d'une meilleure adaptation aux modes de vie modernes.

Mme TRUCHET expose les grandes orientations pour l'année 2013 de la Mission Égalité. Elle commence son travail, mais bénéficie des retours d'expérience des chargés de mission des différentes Universités, qui sont regroupés dans la Conférence Permanente des Chargé-e-s de Mission Égalité et Diversité (CPED). La Mission travaille en collaboration avec la Vice-présidente

Ressources Humaines et Dialogue Social, **Mme LE FICHANT**, et le Vice-président Qualité, **M. LE BLAY**. La priorité pour 2013 est la question des enseignants-chercheurs, pour lesquels il y a les plus gros déséquilibres. Il s'agit dans un premier temps d'essayer d'identifier un certain nombre de verrous. Quelles que soient les disciplines, un certain nombre d'étapes posent problème, comme l'inscription en doctorat ou la promotion dans le corps des Professeurs. Des disciplines à mobilité obligatoire peuvent compliquer l'évolution des carrières féminines.

Mme TRUCHET précise qu'une consultation va être lancée, qui est en cours de test auprès de quelques collègues. Ce sera une enquête quantitative, complétée par une enquête en cours à l'Université de Rouen et de nature qualitative, c'est-à-dire basée sur des entretiens, et par les retours de la CPED. Fixer des objectifs en pourcentage ne serait pas une bonne idée, mais il faut plutôt d'abord lutter contre certains phénomènes précis dont on aura une meilleure idée à l'issue des enquêtes. En parallèle, il faut créer les outils nécessaires, les chiffres présentés en début d'intervention étant très difficiles à obtenir. Les périmètres d'études ne sont pas les mêmes selon que l'on s'adresse à l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), au Ministère ou aux Universités. Un travail de détermination des bons indicateurs est en cours à la CPED. Il est fondamental d'intégrer les différentes catégories de personnels, et surtout les étudiants, à cette réflexion ; une commission est en cours de création, avec les personnels intéressés par ces sujets, pour aboutir à un plan d'actions qui sera proposé fin 2013.

LE PRÉSIDENT remercie **Mme TRUCHET** et souligne qu'il s'agit d'une mission active, concrète, avec des échéances et un plan d'actions qui s'inscrit dans une démarche nationale.

M. LELOUREC explique que la précarité dans l'enseignement supérieur concerne essentiellement les femmes et souhaite évoquer à nouveau la question du renouvellement des contrats précaires. Il demande solennellement que personne ne soit non-renouvelé, dans la mesure où quelques collègues précaires s'inquiètent, notamment ceux dont le salaire est financé par des ressources propres.

Mme TRUCHET répond qu'elle n'a pas mentionné ce phénomène-là car c'est un sujet complexe qui n'est pas véritablement de sa compétence. Cependant, il y a très certainement un phénomène national de plafond de verre, particulièrement chez les BIATSS.

LE PRÉSIDENT répond que la question des précaires est un sujet important, mais que l'Université ne peut pas s'engager à proposer un Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à l'ensemble des personnels quel que soit le financement, sur masse salariale État ou sur ressources propres. Cependant, il faut noter que le « Protocole Sauvadet » 2012 a été reconduit en 2013 .

M. GODIVEAUX note que **Mme TRUCHET** a évoqué à la fin de sa présentation la création d'une commission pour travailler sur ce sujet et demande si une place y a été réservée aux étudiants qui souhaitent s'investir dans ces questions.

Mme TRUCHET répond par l'affirmative. La commission est en cours de constitution et sera opérationnelle à la fin de l'année.

M. GODIVEAUX demande si ce sera vraiment à destination de tous les étudiants ou si les élus étudiants seront plutôt concernés.

Mme TRUCHET pense a priori plutôt solliciter les représentants élus des étudiants, mais une procédure différente peut être envisagée selon les disciplines.

Mme ISHOW rappelle que le choix de certaines orientations par les jeunes filles est parfois gouverné par l'environnement. En France, on considère que le cerveau d'une femme n'est pas assez abstrait et que c'est pour cela qu'elle n'ira pas vers les mathématiques. En Italie, on considère qu'elle n'est pas assez pratique et que c'est pour cela qu'elle doit s'orienter vers les mathématiques. La question se pose si un travail au niveau des Universités n'arrive pas trop tard, parce qu'il y a une sorte de conditionnement, et si la Mission Égalité ne pourrait pas également intervenir en amont, dans le secondaire et le primaire où il faut lutter contre certains aprioris. Sur quelque 80 filières scientifiques, les femmes n'en choisissent que moins de 15 ou 16, à cause de leurs représentations mentales.

Mme TRUCHET répond que c'est effectivement une préoccupation et que des associations travaillent déjà sur ce sujet, comme « Femmes et Mathématiques », « Femmes et Sciences » ou le « Laboratoire de l'Égalité ». Cela ne sera pas une priorité immédiate de la Mission Égalité, mais il faudra à terme intégrer ces préoccupations dans les actions que l'Université mène dans les lycées.

Mme CARON insiste sur le fait que des personnels, dans les laboratoires de l'Université de Nantes, s'occupent déjà de ces questions. La Mission Égalité Femmes-Hommes pourrait s'appuyer sur leur travail.

Mme TRICHET relève que, concernant la promotion dans le corps des Professeurs, un tiers des promouvables dépose un dossier. Elle demande si la proportion de femmes parmi les deux tiers qui ne déposent pas de dossier est connue et si l'on ne pourrait pas les y encourager.

Mme TRUCHET répond qu'elle ne dispose pas de cette donnée, qui sera l'une des questions de l'enquête.

Mme TRICHET pense que les UFR disposent des données chiffrées nécessaires. L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) a engagé une réflexion et vient de décider d'acter les critères de promotion. Un observateur extérieur devrait pouvoir siéger dans les commissions d'UFR qui discutent des promotions, qui connaissent parfois des dysfonctionnements et pas au préjudice des seules femmes.

Mme ISHOW fait part de sa surprise en constatant la proportion dérisoire des Femmes dans les délégations CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), alors que leurs dossiers sont proportionnellement mieux classés. Un travail de sensibilisation est à mener auprès d'elles.

M. CATALA souligne la nécessité de procéder à des études extrêmement pointues, discipline par discipline, composante par composante, tant au niveau des étudiants de troisième cycle que des enseignants-chercheurs et des autres personnels. Les problèmes peuvent avoir des origines différentes selon les disciplines et les secteurs et nécessiter des mesures différenciées. L'Université doit s'interroger sur les secteurs où les doctorants sont désormais majoritairement des femmes, notamment en Lettres, et sur la difficulté à leur ouvrir l'accès aux postes de Maîtres de Conférences. Il faut par ailleurs insister auprès des composantes pour qu'elles communiquent des statistiques de recrutement complètes et exactes, comme cela a été demandé en Conseil d'Administration en formation restreinte. C'est en demandant de la transparence aux composantes et aux laboratoires que l'on pourra faire changer les pratiques et les attitudes. Il n'est pas possible d'imposer des quotas, mais il faut fixer quelques objectifs avec une échéance de cinq ans. Le Conseil d'Administration devra vérifier s'ils ont été atteints. Des dispositions en ce sens devraient également être prévues dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Faute de cela, la prise de conscience risque d'être insuffisante.

M. LE BLAY explique avoir participé à une partie des groupes de travail sur les CPOM et qu'il souhaiterait qu'une fiche qualité soit adossée à chaque CPOM, qui proposerait aux composantes ou services concernés d'accompagner la politique et la stratégie de développement de l'établissement, en fonction des priorités qu'il se sera donné. Elle permettra de savoir comment chaque structure a travaillé et évolué sur un certain nombre d'enjeux prioritaires. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu sur lequel il sera demandé à l'ensemble de l'établissement de montrer que des initiatives sont prises et que des actions sont menées.

M. BIAIS fait remarquer qu'une parité parfaite règne dans les services centraux et qu'il faudra s'attacher à la préserver.

Mme LE FICHANT précise que **Mme TRUCHET** est membre du groupe de travail sur les risques psycho-sociaux car les problèmes de discrimination sont parfois porteurs de souffrance et de difficulté à évoluer dans les carrières.

Mme SAMI remercie **Mme TRUCHET** pour son travail et lui fait confiance ainsi qu'à l'Université pour que les choses avancent. Il est important de faire un constat de la situation et de faire des propositions, mais l'on ne pourra véritablement avancer que lorsque l'on changera les mentalités. On peut faire toutes les lois que l'on veut, elles peuvent toujours être contournées. Il y a des discriminations actives mais aussi très souvent une inertie, des discriminations passives qui font que, finalement, les choses ne changent pas. Il faut lutter contre les préjugés, les stéréotypes et surtout lutter contre les chaînes que les gens se mettent dans la tête, en travaillant en amont, dès le collège, auprès des nouvelles générations.

M. LELOUREC relève qu'en ce qui concerne les recrutements, la parité pourrait être d'ores et déjà imposée aux comités de sélection.

M. POUZAINT juge également qu'il faut agir dès le collège en utilisant les outils qui existent déjà, comme la Fête de la Science.

LE PRÉSIDENT remercie **Mme TRUCHET** pour sa présentation.

POINT 6 : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE L'UNIVERSITÉ À LA CHARTE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 26 voix pour, l'adhésion de l'Université à la Charte pour l'Égalité Femmes-Hommes ci-jointe.

POINT 7 : PRÉSENTATION DU RAPPORT 2012 « SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL »

M. LE GAC présente les principaux points du rapport « Santé, sécurité et conditions de travail 2012 ». Le premier chapitre est une présentation de l'établissement du point de vue de la prévention ; le deuxième concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui sont les principaux indicateurs du domaine. En 2012, 4 maladies professionnelles ont été reconnues ; 44 accidents du travail ont été reconnus, dont 17 avec arrêt de travail ; 16 accidents de trajet ont été déclarés. Les causes des accidents du travail sont essentiellement des chutes, piqûres, coupures, manutentions et faux-mouvements. Si l'on prend en considération leur gravité, c'est-à-dire les arrêts de travail générés par types d'accidents, on constate que les accidents de trajet en prennent une bonne part, avec les chutes, manutentions et faux-mouvements. L'observation de l'évolution sur plusieurs années permet de constater une certaine stabilité des taux de fréquence et de gravité. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées et le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêt par millier d'heures travaillées. Pour 2012, le premier s'élève à 2,96 et le second à 0,05, chiffres nettement inférieurs aux moyennes nationales.

M. LE GAC explique que les budgets consacrés à la prévention concernent essentiellement la sécurité incendie, avec des remplacements de systèmes de sécurité incendie, portes coupe-feu, etc. ; des travaux d'accessibilité ; des travaux de sécurité au travail, avec la remise aux normes du centre de stockage de Médecine ; des améliorations des conditions de travail, essentiellement l'amélioration de l'isolation et du chauffage de bâtiments, de remplacement de fenêtres.

M. LE GAC signale qu'au chapitre des faits marquants, il n'y a pas eu de situation de danger grave et imminent en 2012. Le Document Unique d'Évaluation des Risques a été mis à jour. Il assure la traçabilité de l'évaluation, c'est-à-dire la recherche de dangers dans chacune des unités de travail, l'évaluation des risques et la mise en place d'actions de prévention en fonction des risques identifiés. Cette mise à jour est à réaliser au moins annuellement. Le taux d'actualisation représente cette actualisation annuelle sur l'ensemble des unités de travail de l'établissement, au nombre d'environ 120 ; il s'établit à 63%.

M. LE GAC fait savoir que les principales observations viennent de l'Inspection Hygiène et Sécurité, qui demande à l'Université de s'assurer de l'aptitude médicale des agents, d'établir des plans de prévention pour les interventions des entreprises extérieures et de s'assurer de la conformité des machines. Des observations viennent également des commissions de sécurité qui visitent les établissements recevant du public et font différentes préconisations. Deux bâtiments anciens sont particulièrement ciblés, le bâtiment Tertre et le bâtiment Sciences, où, à l'occasion des travaux, il faudra prévoir l'isolement des locaux par rapport aux circulations. Des études importantes sont en cours, comme celles relatives à la préparation des travaux de mise en sécurité et de réaménagement de l'immeuble de Médecine, pour une exploitation jusqu'en 2025 avec la suppression de l'accès aux 6^{ème} et 7^{ème} étages.

M. LE GAC informe le Conseil d'Administration que 513 stagiaires ont bénéficié d'une formation en Hygiène, Sécurité et Santé au travail, pour un total de 3 000 heures de formation et un budget de 25 000 euros. Sur 5 ans, les dépenses dans ce domaine sont relativement stables, mais avec une augmentation du nombre de personnes formées.

M. GODIVEAUX remercie **M. LE GAC** pour sa présentation mais estime qu'elle manque d'une conclusion qui reprendrait les grands problèmes rencontrés, les grands axes de travail pour l'avenir et une analyse par rapport à la situation globale, afin de situer l'établissement par rapport à la situation ailleurs en France.

M. BIAIS précise que ce rapport doit être complété par un Programme Annuel d'Actions en cours de mise au point. Il doit permettre d'établir des priorités et des actions concrètes et placées dans le contexte universitaire.

Mme TRICHET estime que le maintien d'activités dans le bâtiment Médecine jusqu'en 2025 n'est pas une mauvaise nouvelle en soi. Mais il faudrait commencer par y réaliser une enquête auprès des personnels qui y travaillent dans des conditions difficiles, par exemple avec des menuiseries extérieures qui ne sont plus du tout hermétiques. Il y a un réel mal-être lié au bâtiment lui-même.

M. LELOUREC signale que le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) vient de se mettre en place et va commencer à fonctionner. Il faudra lui faire un peu de publicité, pour que les personnels le saisissent, pour qu'il puisse procéder à des visites dans les différents services, notamment lorsque des problèmes lui seront signalés.

POINT 8 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POINT 8.1 : CERTIFICATION DES COMPTES 2012

Les représentants des cabinets KPMG et ERNST & YOUNG, Commissaires aux comptes, **MM. BARON, DACHEUX, DERRIEN et DUPAS** (ci-après « **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES** ») entrent dans la salle du Conseil d'Administration.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES expliquent que l'Université doit faire certifier ses comptes par des Commissaires aux comptes, au nombre de deux, les cabinets KPMG et ERNST & YOUNG. La loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) leur impose de présenter des comptes en respectant les règles de la comptabilité d'engagement et selon le référentiel comptable applicable aux EPCSCP. L'opinion formulée, assortie de réserves, constitue une feuille de route pour les points sur lesquels l'établissement doit se mettre en conformité, grâce à la mise en place d'un contrôle interne comptable.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES rappellent qu'ils avaient fait deux grands types de réserve en 2011, d'une part sur les actifs immobilisés, d'autre part sur la séparation des exercices, afin de s'assurer que toutes les opérations liées à l'exercice sont bien comptabilisées tant en produits qu'en charges, et afin d'abandonner le raisonnement encaissement / décaissement. Les services comptables et financiers de l'Université mettent en place des procédures. Ils font depuis deux ans un travail important sur le contrôle interne comptable, notamment en ce qui concerne toutes les immobilisations qui sont maintenant inscrites au bilan, ou en matière de règles d'application des amortissements. Tout un volet concerne également l'identification et l'inventaire des biens. Des travaux ont été entrepris en matière de séparation des exercices, notamment dans le domaine des contrats à long terme en formation continue ou dans celui des contrats de recherche, ou pour bien identifier toutes les charges rattachables à un exercice particulier.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES font savoir que, pour cette année, ils maintiennent deux types de réserves, bien que d'autres aient été levées. D'une part, des travaux restent à entreprendre en matière de contrôle interne ; d'autre part, les bilans présentés ne sont pas complètement conformes aux règles comptables. Deux rapports ont été rédigés, l'un sur les comptes annuels, l'autre sur les comptes consolidés où deux petites entités s'ajoutent à l'Université, la Société Capacités et la Fondation d'Université.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES procèdent à la lecture résumée de ces rapports qui contiennent trois parties : la première exprime l'opinion, la deuxième est relative à la justification des appréciations et la troisième aux vérifications spécifiques. Concernant l'opinion, il subsiste deux types de réserves, qui ont certes évolué de manière positive. La première porte sur l'actif immobilisé. L'Université a intégré à l'actif de son bilan une valeur de 674 millions d'euros pour son patrimoine immobilier. Mais elle ne dispose pas de l'intégralité des informations permettant de justifier définitivement le montant de cette valorisation. Pour cela, une demande à France Domaine va être renouvelée. Le deuxième type de réserves porte sur la séparation des exercices et principalement sur les modalités de reconnaissance des charges et des produits relatifs aux activités de recherche et de formation continue, pour lesquelles le contrôle interne est en cours de mise en place et de développement. L'Université est au milieu du gué si bien qu'il n'est pas encore possible de lever complètement cette réserve.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES attirent l'attention sur des changements de méthode comptable intervenus au cours de l'année 2012, pour une mise en conformité avec certaines prescriptions comptables, en particulier en matière de reconnaissance des provisions pour congés payés et compte épargne temps. Une réserve a été levée, qui concernait la pratique antérieure consistant à n'amortir un bien qu'au début de l'année suivant celle de son acquisition. Désormais, les biens sont correctement amortis dans l'exercice de leur acquisition. Il a été procédé à d'autres contrôles sur différents postes de trésorerie, de résultats financiers ou de charges, qui se sont révélés satisfaisants. Il n'y a pas de remarques sur les vérifications spécifiques. L'ensemble de ces éléments permettent de certifier les comptes avec les réserves mentionnées.

M. GODIVEAUX voudrait avoir l'assurance que l'Université ne dépensera rien pour le financement de la nouvelle évaluation de son patrimoine immobilier, dans la mesure où la première évaluation de France Domaine a été réalisée à l'initiative du Ministère et qu'apparemment il y a eu des défaillances.

LE PRÉSIDENT répond qu'un courrier doit être envoyé à France Domaine afin de relancer la procédure.

M. NICLOUX confirme qu'une nouvelle demande va être adressée à France Domaine et sa prestation sera gratuite.

LE PRÉSIDENT remercie **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES** pour leur présentation synthétique.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES quittent la salle du Conseil d'Administration.

POINT 8.2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER, DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

M. BARBU souligne que le Rapport Financier est le fruit d'un travail important des services, qu'il faut remercier. Il rappelle que 2010 a été l'année de passage aux RCE et que la nouvelle équipe est arrivée fin mars 2012. Une des premières questions urgentes a été la situation financière de l'Université. Elle a nécessité tout d'abord une analyse approfondie. Un accompagnement a été demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations, dont le travail a été confirmé par une mission flash du MESR.

M. BARBU explique qu'il en est ressorti que le déficit est de nature structurelle, qu'il y a un problème majeur sur la masse salariale État et que la trésorerie est au plus bas. Ce constat a été partagé par le Ministère, le Rectorat et les collectivités locales au cours des négociations et des différentes visites. L'Université a obtenu une aide de la Région de 1,4 million d'euros, puis de l'État du même montant et enfin de Nantes Métropole pour 1,5 millions d'euros. Ces sommes vont aider l'établissement à passer l'année 2013, en particulier sur le plan de la trésorerie dont la situation suscitait quelques inquiétudes. Une réflexion est en cours sur un plan de retour à l'équilibre pour l'année 2013 et les années suivantes, avec une liste d'actions très complète à l'élaboration de laquelle tous les services sont associés.

M. BARBU observe que le compte financier 2012 est encore très influencé par le passage aux RCE, en particulier sur le plan des nouvelles procédures budgétaires. Les Commissaires aux Comptes, qui accompagnent l'établissement depuis 2010, avaient émis des réserves sur l'exercice 2011. Elles portaient sur la mise en place de l'inventaire physique, sur les amortissements, qui n'étaient pas calculés à la date de mise en service des biens, sur la gestion des contrats, qui n'étaient pas gérés à l'achèvement, et sur la provision pour congés payés. Pour y répondre, trois changements ont été opérés en 2012. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice avance ; la situation est assez claire maintenant sur la question des charges d'enseignement et sur l'ensemble des charges liées aux rémunérations du personnel ; il reste des progrès à faire en matière de formation continue.

M. BARBU fait remarquer que la réserve sur les congés payés et les comptes épargne-temps a été levée et les amortissements sont maintenant calculés au prorata temporis à partir de la date de mise en service. L'inventaire physique des matériels et équipements est une autre priorité de 2013, travail long et difficile qui n'a jamais été réalisé. Au titre des faits marquants de 2012, le nombre d'étudiants est toujours en petite progression, de 1% ; le nombre d'Équivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) a été réduit de 28 sur la masse salariale État. Les ressources de masse salariale ont augmenté de 2% et les dépenses de 2,3%. Cette différence met en évidence le problème du

financement de la masse salariale ; celle-ci augmente de 4,6 millions d'euros alors que la dotation État n'est pas à la hauteur de cette augmentation.

M. BARBU ajoute qu'en conséquence le déficit de la masse salariale se creuse encore. Il était d'un peu plus de 2,7 millions d'euros en 2011 et s'approche d'un peu plus de 3,3 millions d'euros sur l'année 2012. Pour rappel, le déficit prévisionnel pour 2013 serait de 6 millions d'euros. En ce qui concerne les ressources d'investissement, on constate qu'elles ont progressé d'environ 1,3 million d'euros. C'est un chiffre encourageant, mais les dépenses d'investissement restent toujours très élevées et plus importantes que les ressources, notamment en raison d'un décalage dans le temps et d'un fléchage des ressources qui déforment l'apparence des comptes. Les recettes de formation continue progressent de 45% et 2,7 millions d'euros, ce qui est très encourageant et il faut espérer que cette tendance va se poursuivre à l'avenir.

M. BARBU explique que le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent d'exploitation, avec un résultat net de 1,5 millions d'euros contrairement à la prévision qui avait été faite au moment de la Décision Budgétaire Modificative (DBM) n°2, qui prévoyait un déficit de 1,2 millions. En revanche, la section investissement fait apparaître un déficit de 7,5 millions d'euros, avec pour conséquence une nouvelle diminution du fonds de roulement, dû notamment aux opérations extra comptables, en particulier celles liées aux préconisations des Commissaires aux Comptes.

M. BARBU rappelle que l'incidence des opérations de mise en conformité comptable sur l'Université de Nantes représente environ 18 millions d'euros de fonds de roulement, qui diminue de manière conséquente, passant de 33 millions d'euros fin 2010 à 4,3 millions d'euros fin 2012. Mais cette baisse est un petit peu artificielle puisqu'elle correspond à une mise en conformité avec les normes comptables. Le résultat est trompeur et pas tout-à-fait conforme à la réalité. Le résultat 2012 de la section de fonctionnement s'élève à un peu plus de 1,5 million d'euros. Mais 3,3 millions d'euros de produits de fonctionnement sont en réalité destinés au financement de dépenses d'investissement ; ils ont été affectés au fonctionnement parce que l'État les a fléchés de cette manière. De ce fait, le résultat d'exploitation se trouve en apparence amélioré. Si ces 3,3 millions d'euros sont réintégrés dans la section d'investissement, le résultat net corrigé d'exploitation devient alors négatif, à -1,8 million d'euros. Ce montant est plus proche de la prévision faite au début 2012 et confirmée par les deux DBM.

M. BARBU souligne que la masse salariale État représente 209,6 millions d'euros et que la masse salariale globale, y compris celle financée par des ressources propres, s'élève à 231,7 millions d'euros. La consommation de masse salariale État augmente de 4,6 millions d'euros. C'est principalement dû à des augmentations subies, mécaniques : celle de la pension civile pour 2,3 millions d'euros ; le surcoût du Glissement Vieillesse-Technicité (GVT) évalué à 1,3 million d'euros ; l'augmentation du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) d'environ 200 000 euros ; les opérations de mise en conformité comptable qui ont amené à augmenter les charges de personnel de 2 millions d'euros. Parallèlement, le nombre d'ETPT de la masse salariale État a diminué de 28 unités, essentiellement des postes de contractuels. La masse salariale sur ressources propres a augmenté de 2,9 millions d'euros et de 31 ETPT, par l'effet de l'augmentation de l'activité de la formation continue et du financement de nouveaux doctorants contractuels par les Collectivités locales ou par des Associations comme il l'a été signalé plus tôt.

M. BARBU fait observer que les dotations 2012 aux composantes ont été marquées par une baisse importante de 20%. Elle est à relativiser, car elle ne concernait que leur budget de fonctionnement hors dépenses de fluides, qui représentent des montants conséquents et ont connu une hausse importante. Les charges de fonctionnement des composantes se sont élevées en 2012 à 42,7 millions d'euros hors amortissements. Elles diminuent de 2,6 millions d'euros ; les efforts consentis par l'ensemble de la communauté universitaire ont porté leurs fruits. Cette baisse résulte de deux tendances opposées : une hausse subie des dépenses d'entretien des bâtiments de 1,2 million d'euros, due à l'augmentation des surfaces, et parallèlement une baisse de 2,3 millions d'euros des autres dépenses, essentiellement de mobilier, de matériels informatiques ou de fournitures courantes. L'ensemble des ressources propres augmente de 14% et 3,1 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros pour la formation continue.

M. BARBU fait remarquer que la section d'investissement laisse apparaître une différence de 7,5 millions d'euros entre les emplois et les ressources, qui peut paraître inquiétante. Mais la déformation du résultat par l'enregistrement de recettes d'investissement en section de fonctionnement, évoquée précédemment, l'explique pour 3,3 millions d'euros. D'autres décalages sont le résultat de la comptabilisation de recettes sur un exercice antérieur à celui des dépenses qu'elles

financent. C'est le cas par exemple de 1,2 million d'euros pour l'équipement du nouveau bâtiment de l'UFR Faculté de Pharmacie et des Sciences Biologiques. Des décalages en sens inverse sont également observés, avec des recettes à venir pour des dépenses déjà réalisées. C'est le cas, par exemple, pour des opérations sur fonds européens où les financements ne sont versés que lorsque la preuve des dépenses a été apportée, suivant des procédures administratives longues et compliquées. Ces décalages temporels accentuent la pression sur la trésorerie.

M. BARBU signale que le fonds de roulement a connu une nouvelle baisse sensible. De 10,5 millions d'euros fin 2011, il est passé à 4,1 millions d'euros fin 2012, dont 2,8 millions d'euros non fléchés. Le budget prévisionnel 2013 a été élaboré avec une autorisation de prélèvement sur le fonds de roulement de 1,5 million d'euros, acceptée par le Recteur. Le reste est fléché sur des projets d'investissement pour environ 1,2 million d'euros ; le solde de 0,45 million d'euros correspond à une provision pour créances douteuses. Les opérations ayant eu un impact sur le fonds de roulement sont tout d'abord celles de mise en conformité comptable : des provisions pour congés payés et compte épargne temps l'ont diminué de 2,5 millions d'euros ; le meilleur rattachement de charges à payer sur rémunération, de 2 millions d'euros ; enfin, le prélèvement de 1,5 million d'euros correspond à des dépenses sans financement et reflète la situation financière tendue de l'établissement.

M. BARBU ajoute que la trésorerie, quant à elle, a diminué de nouveau de près de 6 millions d'euros et s'élève à 14,6 millions d'euros fin 2012. Cette diminution est liée à plusieurs facteurs, tels que le décalage entre les dépenses constatées et les encaissements sur les opérations d'investissement, comme sur le projet CEISAM où il s'élève à 2,5 millions d'euros en 2012. Le déficit de l'Université en est également responsable pour 1,5 million d'euros. L'alerte est donc donnée sur la situation de la trésorerie en 2013. Les aides de la Région, de Nantes Métropole et de l'État devraient permettre de passer ce cap difficile, mais le plan de trésorerie n'est pas complètement rassurant. Il comporte des points très bas, en fin de semestre ou en fin d'année. Il conviendra d'être très vigilants sur les dépenses, dont certaines, programmées sur des mois très tendus, devront être décalées.

M. BARBU conclut que le montant de la trésorerie à la fin de l'année reflète l'état du bilan, qui n'est lui-même qu'une photographie à un instant donné de la situation de l'établissement. Comme toute photographie elle est soumise aux aléas, aux changements de jour en jour et son montant dépend fortement des versements de masse salariale, dont le montant mensuel oscille entre 18 et 21 millions d'euros.

Mme CARON souhaite une précision sur la masse salariale financée par des ressources propres. Dans un tableau qui lui est consacré, il est fait mention d'enseignants ou de BIATSS titulaires.

Mme ROUSSEAU-GANCEL répond que pour les enseignants titulaires, il s'agit uniquement de rémunérations accessoires financées sur ressources propres, versées à des personnels dont le salaire principal est financé par la masse salariale État. Il s'agit par exemple des primes et indemnités de formation continue ou sur contrats de recherche. En ce qui concerne les personnels BIATSS, il y a deux cas de figure. Il y a comme pour les enseignants la possibilité d'indemnités de formation continue ou sur contrats de recherche financées sur ressources propres alors que le salaire principal est imputé sur la masse salariale État. Il y a également la situation particulière de quelques postes de titulaires BIATSS, dont le salaire principal est financé sur ressources propres, soit pour des raisons historiques avec ce qui a été appelé les « postes gagés », soit parce que ce sont des personnels qui travaillent pour l'activité de formation continue.

M. BARBU souligne que c'est un témoignage de la volonté de l'établissement de bien faire la différence entre ce qui relève de la masse salariale État et ce qui relève des ressources propres, c'est-à-dire des activités de formation continue, de contrats de recherche ou autres. Le Ministère fait parfois le reproche de cette distinction à l'établissement. Il estime qu'il s'agit d'un pot commun, ce qui lui permet de dire que globalement les ressources de l'établissement doivent lui permettre de couvrir sa masse salariale et qu'il en est responsable. Ce travail de séparation budgétaire est très utile et l'Université tient à le poursuivre. Il permet de distinguer, dans la rémunération d'un agent titulaire, ce qui relève de sa mission de service public de ce qui relève de son travail pour participer à l'abondement des ressources propres de l'établissement.

Mme CARON demande si la CDisation sera financée sur la ligne BIATSS contractuels ou sur l'autre.

Mme ROUSSEAU-GANCEL répond qu'un contractuel, qu'il soit en CDD ou en CDI, qui passe un concours réservé, deviendra titulaire, donc fonctionnaire d'État et dans ce cas-là il apparaîtra sur la ligne des fonctionnaires. Avec la CDisation, l'agent reste contractuel, mais à durée indéterminée.

Mme CARON demande si les concours réservés seront systématiquement sur financement État.

M. BARBU répond que ce ne sera pas forcément le cas : il y aura toujours la distinction entre les ressources propres et les ressources État.

Mme SAMI demande le détail des mesures du plan de retour à l'équilibre, non seulement pour l'année 2013, mais également pour 2014 et 2015. Beaucoup trop de choses sont incluses dans la masse salariale. Elle émet le vœu qu'à l'avenir soient distingués les salaires des titulaires, des enseignants ou chercheurs type « loi LRU » et des doctorants ; que les heures complémentaires soient comptabilisées à part ; que les primes le soient aussi. Il est dit que la masse salariale explose. On donne l'impression que c'est à cause des salaires, mais il n'est pas certain que ce soit effectivement le cas : des postes sont gelés, le point d'indice n'a pas augmenté. Il serait donc utile que les choses soient un peu mieux précisées à ce niveau là.

M. BARBU répond que le détail très précis des heures complémentaires est d'ores et déjà donné dans la suite du dossier.

Mme ROUSSEAU-GANCEL souligne que distinguer le salaire principal de la rémunération accessoire est un travail complexe et fastidieux, auquel l'établissement s'est attelé. Certaines rémunérations accessoires sont statutaires, donc obligatoires et assimilées par les services à de la rémunération principale. D'autres sont véritablement accessoires et relèvent de choix de l'Université.

M. BARBU ajoute que l'équipe présidentielle et l'ensemble des services travaillent au plan de retour à l'équilibre, qui doit être communiqué au Recteur idéalement fin mars.

M. POUZAINT estime que le plan de retour à l'équilibre devra être présenté au Conseil d'Administration et qu'il nécessitera une discussion approfondie. La dernière diapositive du diaporama fait apparaître une baisse importante et mécanique du niveau de la trésorerie, de 6 millions d'euros par an depuis 2009, quelles qu'en soient les raisons. C'est un point de vigilance très important car cela veut dire que l'établissement est touché dans sa vie quotidienne même. L'Université ne doit pas obérer l'avenir, c'est-à-dire l'emploi mais aussi l'investissement, notamment dans les matériels qui vont permettre à la communauté universitaire de travailler de façon optimale. Or la présentation qui vient d'être faite et l'expérience du terrain ne font pas apparaître quelles solutions vont le permettre, les contraintes étant multiples.

M. BARBU répond que c'est là toute la difficulté de l'exercice et qu'effectivement les choses seraient plus faciles si l'établissement disposait d'une meilleure trésorerie. L'objet du plan de retour à l'équilibre est de permettre de réaliser des économies sur toutes les lignes budgétaires, en observant très attentivement les dépenses mois par mois. Il s'agit aussi de relancer des investissements dans d'autres domaines afin de permettre d'économiser à nouveau des ressources dans les années à venir.

M. POUZAINT observe que cela aura des conséquences concrètes, par exemple sur l'utilisation des postes informatiques qui ne sont plus renouvelés depuis bientôt trois ans. Dans deux ans, quand il faudra renouveler les matériels, la seule solution sera d'investir dans des réseaux et de demander aux étudiants de venir avec des portables, comme dans certaines Écoles de commerce.

M. CLERFEUILLE répond que les remarques de **M. POUZAINT** sont partagées et que c'est là, pour l'équipe présidentielle, toute la difficulté de l'exercice. En ce qui concerne l'informatique, la majorité du matériel âgé va pouvoir être renouvelée grâce à la subvention exceptionnelle de la Région, ouvrant un délai de deux ans qui va permettre à l'Université d'étudier d'autres solutions techniques.

M. BARBU ajoute que la communauté universitaire doit avoir le courage collectif d'appliquer les mesures qui ont été annoncées, en particulier le gel des postes. Ce n'est pas un mode de fonctionnement normal, mais en l'état actuel de la situation financière et des dotations de l'État, il n'est pas possible de faire autrement si l'on veut retrouver des marges de manœuvres.

M. LELOUREC note que dans la présentation de la dépense salariale, l'équipe présidentielle tient à distinguer la masse salariale État de la masse salariale sur ressources propres et considère que c'est une attitude militante de communication vis-à-vis du Ministère. **Mme SAMI** a émis le vœu d'une présentation séparée de certaines dépenses salariales. Il faudrait également distinguer des dépenses que l'on pourrait considérer comme relevant de la politique sociale, telles que celles de formation ou celles découlant du statut de l'élu, s'il devait devenir une réalité. Ce sont des dépenses que l'État rend obligatoires par ses lois et décrets, mais que les Universités ne sont pas en mesure d'assumer. De même, elles n'arrivent pas à rémunérer autant qu'elles voudraient toutes les tâches des référentiels qu'elles ont élaborés.

M. CLERFEUILLE précise que la distinction entre masse salariale État et masse salariale sur ressources propres est un choix de l'établissement, pour lui permettre d'affiner ses analyses. Le référentiel a été d'ores et déjà mis en place, même si l'Université n'a pas les moyens de le financer en totalité.

Mme ISHOW demande si, dans les dépenses sans financement d'un montant de 1,5 million d'euros, mentionnées dans la présentation, des contrats dont la gestion avait été délicate sont concernés, ou si l'Université dispose de moyens d'action pour éviter ce genre de dérapage.

M. BARBU répond qu'il n'est pas très facile d'identifier clairement l'origine de ce déficit de fonctionnement. Manifestement la masse salariale joue un rôle, dont la partie État affiche un déficit de 3,3 millions d'euros. Les économies réalisées ailleurs, la maîtrise de chaque ligne de dépenses ont permis de trouver les moyens de couvrir en grande partie ce déficit de masse salariale. Mais on ne peut pas dire que c'est un mode de fonctionnement normal ; c'est un mode de fonctionnement dégradé qui n'est pas souhaitable.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration :

- **Approuve avec 7 abstentions et 19 voix pour, le compte financier 2012 de l'Université de Nantes ainsi que les comptes consolidés 2012 de l'Université de Nantes, de sa filiale CAPACITÉS et de la Fondation de Projets ;**

- **Approuve avec 6 abstentions et 20 voix pour, l'affectation aux réserves :**

- **du résultat de l'exercice 2012 (1 572 168,78 euros) ;**
- **du report à nouveau de l'exercice 2012 (-2 440 177,09 euros) ;**
- **des corrections liées aux rectifications du patrimoine mobilier (5 191,72 euros).**

La diminution des réserves découlant de ces affectations est en conséquence de : 862 816,59 euros.

POINT 8.3 : INFORMATION SUR LE MANDAT DE GESTION DONNÉ PAR L'UNIVERSITÉ À LA SOCIÉTÉ D'ACCÉLÉRATION DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIES (SATT) OUEST VALORISATION

LE PRÉSIDENT invite **M. PACAUD**, Vice-président Innovation et Entreprises à venir présenter ce point d'information. Il rappelle que la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a mis en place une mission sur l'innovation dont les rapporteurs sont MM. BEYLAT et TAMBOURIN ; elle doit rendre son rapport la semaine prochaine. Les Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) sont lancées, au nombre de 11. Cependant, la question du modèle économique des SATT reste posée, de même que celle de son positionnement vis-à-vis de l'écosystème de valorisation et d'innovation de chaque territoire.

M. PACAUD explique que la SATT est une nouvelle structure qui s'intègre dans l'écosystème d'accompagnement de l'innovation. En termes organisationnels, cet écosystème met les porteurs de projets, c'est-à-dire les établissements, au cœur de ses processus. Les structures d'appui à cet accompagnement de l'innovation et de relations entreprises se déclinent par des structures qui ont des missions qui leur sont spécifiques et qui doivent être pour certaines stabilisées. Pour ce qui concerne l'Université de Nantes, on y retrouve sa filiale Capacités, l'incubateur Atlanpole et la SATT. Dans cette relation aux entreprises, on retrouve des structures d'interface que sont les pôles de compétitivité, la Chambre de Commerce et d'Industrie, etc. et les filières qui s'organisent en filières socio-économiques.

M. PACAUD ajoute que dans cette galaxie de l'innovation, la SATT est la dernière arrivée, issue des Investissements d'Avenir, créée sous un format de droit privé le 20 juillet 2012. Elle a obtenu un financement de 70 millions d'euros pour un fonds de maturation. Sa gouvernance est organisée autour d'un Conseil d'Administration, où le PRES Université Européenne de Bretagne (UEB) compte trois sièges et le PRES UNAM, deux, représenté par **MM. GIRARDEAU** et **PACAUD**. Le CNRS, l'INSERM, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) y sont également représentés, ainsi que l'État. Le Comité de Valorisation des PRES, où sont représentés tous les établissements, continue à fonctionner et en particulier gère tout le processus d'accompagnement des projets. La SATT dispose également d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les projets sont gérés et analysés par la SATT et aboutissent à un Comité d'Investissement qui rend un avis qualifié,

constitué d'experts membres des Technopoles, d'OSEO, et de représentants du monde socio-économique. En aval de ce comité existe un Comité des Financeurs, dans lequel sont représentés la SATT, OSEO, la Région, et qui participe au choix des projets qui seront accompagnés. Enfin la SATT compte un Conseil d'Orientation Stratégique où sont représentés divers acteurs de la recherche, de l'industrie, des filières et des collectivités.

M. PACAUD explique que la SATT est dirigée par un Président Directeur-Général, M. LAMANDE, et compte 4 directions opérationnelles : la Direction Administrative et Financière, la Direction des Transferts, la Direction des Partenariats et la Direction de la Maturation. La Direction des Partenariats est localisée à Nantes ; une partie des personnels de la Cellule de Valorisation de l'Université de Nantes est passée à la SATT. La SATT, comme toutes les structures d'appui, est un prestataire pour les porteurs de projets et les établissements, mais également un investisseur au travers du fonds de maturation. Deux types de missions et d'activités de la SATT peuvent être distingués. D'une part, l'investissement qui concerne essentiellement le cœur de métier de la SATT et en particulier son activité de transfert de technologies et de l'innovation au travers de son processus d'accompagnement de l'innovation, c'est-à-dire la détection, la maturation puis ensuite le licensing ou l'aide à la création d'entreprise. D'autre part, les prestations qu'elle peut assurer, qui étaient assurées de façon globale dans les missions gérées par la Cellule de Valorisation de l'Université, c'est-à-dire des missions d'intérêt général de type détection, ingénierie de contrats et consolidation de l'activité. Ces prestations sont optionnelles.

M. PACAUD insiste sur le fait que le mandat de gestion aujourd'hui présenté est provisoire, pour une durée de 6 mois à partir du 1^{er} janvier 2013 et renouvelable jusqu'à la fin de l'année. Comme l'a signalé **LE PRÉSIDENT** en introduction, une partie des missions de la SATT n'est pas stabilisée et devra l'être dans les mois à venir. Par ce mandat, deux types de compétences sont dévolues à la SATT. Par la première, en matière d'investissement sur les projets de valorisation, l'Université donne un mandat provisoire pour la prise en charge administrative de tout ce qui concerne la propriété intellectuelle, le transfert, le licensing et la maturation des projets, à charge pour la SATT de gérer son portefeuille de brevets, d'assurer les financements associés et d'accompagner le processus de maturation jusqu'au licensing. Cela représente une plus-value pour l'Université de Nantes de 250 000 euros, puisque beaucoup de charges sont assumées par la SATT sur ces missions. Par la seconde, en matière de prestations de service, les actions optionnelles qui peuvent être demandées sont d'une part des actions de sensibilisation et de détection à la demande des établissements en coordination avec les PRES, d'autre part d'ingénierie de contrats et de collaboration de recherche, qui correspondent aux aides au montage et à la sécurisation de leurs aspects juridiques. Ceci a un coût, qui doit être supporté par les projets.

M. PACAUD expose le modèle économique de la SATT pour les nouveaux projets et les nouveaux brevets qui pourraient être proposés par l'établissement. L'exploitation génère des revenus. Après remboursement des frais engagés dans le processus de maturation ou des frais associés au maintien des brevets, 50% de ces revenus retourneront vers la SATT et 50% iront vers l'établissement. Les chercheurs seront indemnisés sur ce système. En ce qui concerne les actions de valorisation déjà engagées, c'est-à-dire pour le portefeuille de brevets dont dispose la SATT, on arrivera à un système dans lequel 80% reviendront vers les établissements.

M. PACAUD précise ce qui change et ce qui ne change pas en termes d'évolution. En matière d'investissement et dans le domaine de la protection des résultats, les établissements restent propriétaires des brevets. En ce qui concerne la maturation de projets, les projets seront toujours développés au sein des laboratoires ou sur les plateformes. Le transfert des résultats implique toujours les porteurs de projets, mais la SATT négocie et signe les licences avec l'accord de l'établissement, car c'est elle qui a pour mission d'aller licencier les brevets auprès des entreprises. En ce qui concerne la création d'entreprise, elle pourra proposer d'accompagner les projets en relation avec l'incubateur. Pour ce qui est des prestations, elles sont optionnelles et restent sous la coordination et le pilotage de l'établissement, mais une articulation se fait avec le PRES via l'utilisation du Fonds National de Valorisation.

M. PACAUD ajoute qu'en ce qui concerne l'ingénierie de contrats, l'établissement gère et signe toujours ses contrats, mais la SATT va les négocier et les rédiger. En ce qui concerne la consolidation et la commercialisation des plateformes, l'établissement n'envisage pas de les transférer. Les missions du cœur de métier sont l'identification de projets innovants, tout ce qui est la sécurisation et le financement de la propriété intellectuelle, de conduire et assurer la maturation et d'appuyer les projets de création d'entreprises. Ces activités seront financées par le Fonds National de Valorisation, les 8 000 heures qui seront partagées entre la Bretagne et les Pays de la Loire via les PRES. La

gestion des titres est gratuite puisque la SATT se remboursera sur les licences à posteriori. L'ingénierie de contrat coûte 5% et il faut que les porteurs de projets intègrent ce coût dans les maquettes financières. Concernant les accords de consortium, les détails des financements qui leurs seront associés seront communiqués dans les semaines à venir.

M. PACAUD se place du côté de l'utilisateur et explique qu'un enseignant-chercheur s'adressera au Pôle Contrat, qui est une structure de la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED) de l'Université de Nantes. Ensuite le Pôle Contrat oriente le projet vers la SATT, vers Capacités, vers le Pôle Contrat pour tout ce qui est contrat public, la SATT n'ayant compétence que pour les contrats de type privé, ou vers les services Europe du PRES.

M. PACAUD explique que l'ensemble de la gestion financière demeure dans les établissements : pour les contrats privés, dans Capacités ; pour les contrats publics, au sein des Bureaux Financiers (BUFI) et de la Direction des Affaires Financières (DAF) de l'Université de Nantes.

LE PRÉSIDENT remercie **M. PACAUD** pour sa présentation.

M. BELLETTRE explique qu'il vient de négocier un contrat avec un industriel, qui à la fin du document a rayé le nom de Capacités dont il ne voyait pas l'utilité. Il demande si l'utilité de son intervention, en termes de fonction et de coût, peut être justifiée en quelques mots, afin de l'expliquer aux partenaires privés.

M. PACAUD répond que les missions sont très différentes et que Capacités intervient dans le processus de gestion et non pas dans celui de négociation ou de contractualisation avec l'industriel. C'est l'organe de gestion de l'Université. Il n'est pas question de transférer la gestion des contrats industriels à la SATT. Pour l'ingénierie des contrats, la SATT est un prestataire et non pas l'intermédiaire entre l'établissement et l'entreprise. C'est pourquoi il est très important de prendre contact avec le Pôle Contrat, parce que c'est lui qui demandera à la SATT de travailler pour le porteur de projet.

M. BELLETTRE demande si des personnels sont maintenant détachés à la SATT tout en restant personnels de l'Université.

M. PACAUD répond qu'effectivement ce sont des personnels qui sont en cours de structuration dans ce qu'on appelle les « ingénieurs filière » et qui auront la mission de représenter l'établissement dans le cadre des filières. La structure qui existe aujourd'hui est le Pôle Contrat.

M. BELLETTRE estime qu'il serait nécessaire de clarifier les choses du point de vue de la structuration et qu'elles sont un peu compliquées en termes de lisibilité, y compris en interne.

M. PACAUD acquiesce et fait remarquer qu'il est important que les enseignants-chercheurs fassent un retour d'expérience.

M. POUZAINT pense que la SATT va être un outil très important et stratégique pour l'Université et remarque que son périmètre est différent de ce qui avait été envisagé pendant un certain temps. Ce n'est pas exactement l'Université, dont le bras armé est Capacités. Mais le discours qui doit être tenu aux personnels de la SATT est qu'elle n'est pas n'importe quel prestataire. C'est un prestataire qui est au service du tissu universitaire régional. Si à un moment donné des contraintes de gestion interne de la SATT entraînent des contraintes de gestion des contrats, les informations devront être remontées à la Direction des Relations Industrielles pour que les choses soient recadrées.

M. PACAUD partage cette analyse. Les différentes structures doivent trouver leur positionnement mais il faut que les porteurs de projets s'y retrouvent également, en restent les pilotes et gardent la main sur cette organisation.

Mme CARON retient de la dernière intervention de **M. PACAUD** qu'il faut attendre de voir comment les choses vont fonctionner ; il y a un certain nombre d'industriels qui se demandent comment les SATT vont fonctionner et si elles ne sont pas des structures complexes qui ne seront peut-être pas aussi efficaces qu'on le croit. Il faudra faire un bilan et il est important que le mandat ne soit que provisoire. Il est important que la gestion reste assurée par les établissements, que ce soit les Universités ou les organismes de recherche. Que se passera-t-il si un projet n'est pas retenu par la SATT alors que l'établissement juge intéressant de poursuivre ?

M. PACAUD répond que le système change peu par rapport à la situation antérieure, où un Comité Technique de Valorisation issu du PRES puis un Comité de Valorisation du PRES décidaient quels projets étaient transférés vers le fonds de maturation Fonds Territoire Innovation (FTI) de la Région et d'OSEO. Alors que le FTI était doté d'un million d'euros par an, il y a maintenant 70 millions

d'euros pour les 10 prochaines années. Il y aura donc un nombre de projets soutenus potentiellement plus important qu'auparavant. Si la question est de savoir s'ils seront tous financés, la réponse est sans doute négative et il s'agirait alors de savoir comment seraient accompagnés des projets qui seraient stratégiques pour l'établissement. Mais il ne paraît pas imaginable que des projets de qualité et stratégiques pour l'établissement ne soient pas à un moment ou à un autre sélectionnés soit par la SATT, soit par la Région.

POINT 8.4 : APPROBATION DE DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de trois dossiers FEDER examinés par le Conseil Scientifique et la Commission Permanente du Conseil d'Administration, qui ont donné un avis favorable. L'un des dossiers avaient suscité en CPCA des questions d'ordre technique auxquelles les réponses ont été apportées.

POINT 8.4.1 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « GÉNIE CIVIL ENVIRONNEMENTAL ET GESTION DURABLE DE LA VILLE - OPÉRATION 2 : GeM (INSTITUT DE RECHERCHE EN GÉNIE CIVIL ET MÉCANIQUE) – ÉQUIPE IEG (INTERACTIONS EAU-GÉOMATÉRIAUX) - SITE DE SAINT-NAZAIRE – 3^{ème} TRANCHE »

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 25 voix pour,

- Approuve le projet « Demande de financement FEDER - Génie Civil Environnemental et Gestion Durable de la Ville : opération 2, GeM-IEG Site de Saint Nazaire - 3^{ème} tranche », porté par l'Université de Nantes ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/12/2012 au 31/12/2013 :

Coût total du projet	221 034,67 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	55 258,67 €	25 %
Montant des autres aides publiques	150 000,00 €	67,86 %
Part du maître d'ouvrage	15 776,00 €	7,14 %

- Approuve le dossier de demande de subvention FEDER de 221 034,67 € joint en annexe.

POINT 8.4.2 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « USAGE RAISONNÉ DES RESSOURCES AGRO-ALIMENTAIRES ET MARINES - 3^{ème} TRANCHE »

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 25 voix pour,

- Approuve le projet « Demande de financement FEDER « Usage raisonné des ressources agro-alimentaires et marines - 3^{ème} tranche » porté par l'Université de Nantes ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/01/2012 au 31/12/2013 ;

Cout total du projet	316 000 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	79 000 €	25 %
Montant des autres aides publiques	237 000 €	75 %
Part du maître d'ouvrage	0 €	0 %

- Approuve le dossier de demande de subvention FEDER de 316 000 € joint en annexe.

POINT 8.4.3 : APPROBATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE AUX APPLICATIONS CLINIQUES - ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES - PHASE 3^{ème} TRANCHE 2012-2013 »

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 25 voix pour,

- Approuve le projet « Demande de financement FEDER - De la Recherche Fondamentale aux Applications Cliniques – Équipements scientifiques - Phase 3 Tranche 2012-2013 » porté par l'Université de Nantes ;

- Approuve le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/01/2012 au 31/12/2014 ;

Coût total du projet	1 494 635 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	373 658 €	25 %
Montant des autres aides publiques	853 785 €	57,12 %
Part du maître d'ouvrage	267 192 €	17,88 %

- Approuve le dossier de demande de subvention FEDER de 1 494 635 € joint en annexe.

POINT 8.5 : INFORMATION SUR LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS 2012-2013

M. BERNOUSSI explique que l'effectif réel global est en augmentation de 1,9%, l'Université de Nantes restant ainsi la quatrième de France et la première au niveau régional. Les évolutions les plus significatives apparaissent au niveau de la Licence, où plus l'offre augmente, plus les effectifs augmentent, à l'inverse de ce qui se passe en Master 2, où 21 spécialités supplémentaires ont été ouvertes alors qu'on ne dénombre qu'une trentaine d'étudiants supplémentaires. Les Masters 2 Recherche représentent très peu de formations, 16 diplômes et 0,07% des effectifs avec une grande tendance au basculement vers des Masters Professionnels et Recherche. Les effectifs en Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) sont en légère augmentation, notamment à l'IUT de Nantes. Une petite baisse des effectifs dans le domaine des Langues, notamment la filière Lettres, Langues et Civilisations Étrangères peut être constatée, plus marquée pour l'Allemand et l'Italien.

M. BERNOUSSI conclut que malgré les contextes national et régional, pour ce dernier marqué par un taux de poursuite d'études supérieures plus faible qu'au niveau national, l'Université de Nantes reste attractive.

M. GODIVEAUX demande à combien est évaluée l'augmentation des effectifs en Médecine à la rentrée prochaine, avec l'arrivée des étudiants de Prépa-kiné en Première Année Commune des Études de Santé (PACES).

M. BERNOUSSI répond que l'Université s'attend à accueillir ainsi entre 300 et 350 étudiants de plus en PACES.

Mme JOLLIET-EVIN fait remarquer que cela permet de conserver un effectif accueilli inférieur à 1 700 – 1 800, avec des conditions de sécurité garanties.

M. CATALA rappelle que dans l'ensemble Lettres dont relève la composante d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, le choix a été fait il y a plusieurs années de mettre en place des Masters professionnalisants dans le cadre de mentions spécifiques et notamment pluridisciplinaires. La création de ces mentions, qui fonctionnent plutôt bien et sont plutôt attractives, a isolé les Masters Recherche. Il ne faudrait pas que l'on pénalise désormais certains d'entre eux, qui se retrouvent isolés à côté de filières professionnelles.

Mme BROUSSAUDIER demande si la situation de la filière d'Italien n'est pas la conséquence de la rumeur de sa disparition, qui court depuis plusieurs années.

M. BERNOUSSI ne partage pas cet avis et estime qu'il suffit de constater le faible nombre de lycées qui proposent l'Italien dans l'Académie. Il en va de même pour l'Allemand.

Mme ISHOW explique qu'elle avait pris connaissance du précédent rapport de l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), qui soulignait l'absence de formations en alternance ou de formations professionnelles à l'Université de Nantes. Elle souffre maintenant du défaut inverse. On est dans une situation économique où les étudiants ont le sentiment que le caractère professionnel d'une formation va garantir l'accès à l'emploi, ce qui entraîne un désintérêt pour les filières de recherche.

M. LE BLAY ajoute qu'il est effectivement nécessaire de mener une réflexion sur l'articulation entre les dimensions recherche et professionnelle des formations. Au niveau national, une réflexion est en train de s'engager sur la revalorisation du Doctorat comme diplôme véritablement professionnel.

POINT 8.6 : APPROBATION DE DOSSIERS DE DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MAQUETTES

M. BERNOUSSI explique qu'il s'agit de modifications portant sur des maquettes de Licences de l'UFR de Droit et des Sciences Politiques, de l'UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères et de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE ; sur une maquette de Licence Professionnelle de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE ; sur des maquettes de Masters de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie et de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 25 voix pour, approuve les demandes de modifications de maquettes dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 8.7 : APPROBATION DE DEMANDES DE RENOUELEMENT DE DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ (DU) OU DE DIPLÔMES INTERUNIVERSITAIRES (DIU)

M. BERNOUSSI explique qu'il s'agit de demandes de renouvellement de DU ou de DIU portés par l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales ; par l'Institut d'Économie et de Management de Nantes – IAE (IEMN-IAE) ; par l'École Polytechnique de l'Université de Nantes. La maquette d'une formation non-diplômante est également soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, visant la préparation aux concours de la Fonction Publique de catégorie A, proposée par l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG).

M. LE BLAY note que le DU Management Opérationnel proposé par l'IEMN-IAE, proposé à des étudiants en formation initiale pour leur permettre d'effectuer une année de césure, affiche un effectif d'équilibre à 10 étudiants et un budget de 10 230 euros, soit des droits d'inscription à environ 1 000 euros par étudiant. Il demande si l'effectif d'équilibre a été atteint les années précédentes, en sachant que pour un étudiant en formation initiale, 1 000 euros représente une certaine somme.

M. CLERFEUILLE répond que lors de la création de ce DU, l'effectif d'équilibre avait été fixé à dessein à un niveau faible, selon le souhait de l'équipe présidentielle précédente.

M. GODIVEAUX demande combien des 9 étudiants qui ont suivi ce DU cette année étaient inscrits l'année précédente en formation initiale à l'IEMN-IAE.

M. CLERFEUILLE répond qu'à priori ils étaient tous inscrits en formation initiale à l'IEMN-IAE.

M. GODIVEAUX note qu'une partie importante des enseignements proposés dans cette formation leur ont déjà été dispensés dans leur cursus, et elle paraît donc leur être inutile. Vu le niveau des droits d'inscription à ce DU, deux pistes paraissent ouvertes : soit l'Université fait plus de communication afin de l'ouvrir à des étudiants relevant d'autres composantes ; soit l'Université en diminue le tarif si la formation est réservée aux étudiants de l'IEMN-IAE, car ils n'ont pas à payer une formation une deuxième fois.

M. GODIVEAUX ajoute qu'il n'est pas opposé à ce que certains DU, par exemple ceux réservés aux professionnels de Santé, soient soumis à un tarif aussi onéreux, dans la mesure où ils leur apportent un bénéfice direct pour leur pratique. Mais dans le cas présent, cela semble extrêmement exagéré.

M. CLERFEUILLE répond que c'est l'ancienne équipe qui avait imposé ces contraintes à la composante. Le Conseil d'Administration devrait peut-être se prononcer sur l'intérêt d'ouvrir ce DU « année de césure » aux étudiants d'autres composantes.

M. GODIVEAUX fait remarquer que le dossier de ce DU mentionne qu'il est réservé à tous les Bac+4. La possibilité de l'ouvrir est donc déjà prévue et la question qui se pose est de savoir si l'Université va communiquer sur ce DU. Si aucun engagement n'est pris en ce sens, les élus de la liste Interasso Nantes voteront contre, car il serait injuste que les étudiants doivent payer 1 000 euros pour avoir le droit de ne pas venir à l'Université.

M. LE BLAY estime que ce type de dérapage sur le tarif pourrait être évité si l'établissement définissait un cadre de DU « année de césure ».

M. LELOUREC estime qu'il y a trop de DU et que cela constitue une sorte de dévoiement des moyens de la formation initiale.

M. BERNOUSSI souligne qu'ils relèvent à priori tous de la formation continue.

M. GODIVEAUX confirme que les élus de la liste Interasso Nantes voteront contre le DU Management Opérationnel proposé par l'IEMN-IAE. Un certain nombre de questions ont été posées qui demandent des réponses avant qu'ils puissent reconsidérer leur position.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration :

- Approuve avec 4 abstentions, 1 voix contre et 19 voix pour :

- le DIU Formation des Investigateurs aux Essais Cliniques (FIEC) (*UFR de Médecine et des Techniques Médicales*) ;
- le DIU Formation des Assistants de Recherche Clinique et des Techniciens d'Études Cliniques (FARC) (*UFR de Médecine et des Techniques Médicales*) ;
- le DU Fondamentaux de la Gestion de Patrimoine (*IEMN-IAE*) ;
- le DU Gestion du patrimoine du Dirigeant d'Entreprise (*IEMN-IAE*) ;
- le DU Management Associé Qualité Sécurité Environnement (MAQSE) (*IEMN-IAE*) ;

- Approuve avec 7 voix contre et 17 voix pour, le DU Management Opérationnel (*IEMN-IAE*) ;

- Approuve avec 2 abstentions, 4 voix contre et 18 voix pour, le DU Supérieur en Comptabilité et Gestion (SCG) (*IEMN-IAE*) ;

- Approuve avec 1 abstention et 23 voix pour, la maquette de la Préparation aux concours de catégorie A (*IPAG*) ;

dont les dossiers sont joints en annexe.

POINT 8.8 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DE STATUTS

POINT 8.8.1 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT D'ÉCONOMIE ET DE MANAGEMENT DE NANTES – IAE (IEMN-IAE)

M. GODIVEAUX rappelle que le souhait initial des étudiants de sa liste n'était pas le changement du nom d'un conseil de cette composante, mais plutôt l'implication des étudiants dans la réflexion pédagogique. Mais le Bureau des Étudiants de la composante a finalement jugé préférable d'accepter cette nouvelle dénomination de « Conseil des enseignants » et d'essayer d'obtenir de l'IEMN-IAE la création d'une « Commission pédagogique », telle qu'elle existe par exemple à l'UFR de Médecine et des Techniques Médicales, qui fonctionne très bien.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité avec 24 voix pour, approuve les modifications des statuts de l'Institut d'Économie et de Management de Nantes - IAE détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.

POINT 8.8.2 : APPROBATION DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'INSTITUT DE L'INSTITUT DE PRÉPARATION À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (IPAG)

M. CLERFEUILLE explique que le Conseil de l'IPAG souhaite modifier les dispositions de ses statuts relatives à la nomination de son Directeur. La nouvelle rédaction proposée par l'IPAG n'étant pas conforme aux dispositions du Code de l'éducation, la CPCA propose au Conseil d'Administration de lui substituer la rédaction suivante :

« Le Directeur est élu par le Conseil parmi les personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois. Il peut s'adjoindre le concours d'un Directeur adjoint élu sur proposition du Directeur parmi les personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut. »

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 24 voix pour, les modifications des statuts de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale détaillées dans le tableau comparatif ci-joint.

POINT 8.9 : TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité avec 24 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau ci-joint.

POINT 9 : RENDU-COMPTÉ DES CONVENTIONS, MARCHÉS ET CONTRATS SIGNÉS PAR LE PRÉSIDENT SUR DÉLÉGATION

M. CLERFEUILLE rappelle que le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 avril 2013 a donné délégation au Président de l'Université pour approuver les contrats, conventions, marchés-publics et accords-cadres, avec certaines exceptions. Le Président doit lui en rendre compte et les services de l'Université ont réalisé un travail important pour en établir la liste, qui fournit des informations intéressantes sur la politique et la stratégie de l'Université.

M. CLERFEUILLE présente un diaporama de synthèse. Il y a deux types de conventions, celles signées par le Président lui-même et celles qui le sont par les Directeurs de Composantes par délégation de celui-ci. Pour les premières, au nombre de 238 en 2012, 16% sont des conventions de formation, autant pour la recherche et pour la culture, et un peu moins pour celles qui concernent le fonctionnement. Quatre types de partenaires sont concernés : les Collectivités, les partenaires institutionnels, les Associations et les partenaires privés. Les types de conventions signées sont les Contrats d'Objectifs Partagés (COP), les Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT), les mises à disposition de personnels, les mises à disposition de locaux ou de matériels, les conventions de partenariat, de formation et les conventions relatives à la propriété intellectuelle : contrats de cession de droits, d'édition, etc.

M. CLERFEUILLE ajoute que les conventions signées par les Directeurs de composantes ont été au nombre de 400 en 2012 contre 148 en 2011, auxquelles s'ajoutent des contrats entrant dans le cadre de la formation continue. Cette augmentation témoigne qu'en 2012 les composantes ont mieux rendu compte aux services centraux qui ont pu en assurer un meilleur suivi. La typologie et la répartition sont comparables avec celles des conventions signées par le Président.

M. CLERFEUILLE explique que les accords internationaux se répartissent en accords de coopération, en avenants à des accords de coopération, en protocoles d'application et en accords Erasmus qui en constituent la part la plus importante. Ils passent de 188 en 2011 à 228 en 2012, ce qui témoigne du développement de l'activité internationale. La zone Europe en représente 80%, celle de l'Asie/Pacifique 9%, l'Afrique/Maghreb 4% de même que l'Amérique latine, l'Amérique du Nord 4%. En nombre de conventions signées, les composantes les plus actives sont les UFR Faculté des Lettres et Cultures Étrangères, Faculté des Sciences et Techniques, Faculté de Droit et des Sciences Politiques, l'UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie, l'Institut d'Économie et de Management de Nantes- IAE et enfin l'UFR lettres et Langues. En ce qui concerne la zone Europe, les quatre principaux pays concernés sont par ordre décroissant l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni, les mêmes qu'en 2011 mais dans un classement différent. Hors Europe, les pays les plus concernés en 2012 ont été par ordre décroissant le Viêt-Nam, le Canada et les pays du Maghreb.

M. CLERFEUILLE fait savoir qu'en matière de recherche, 436 contrats ont été signés par le Président en 2012 : contrats et conventions de recherche, contrats de prestations, contrats gérés par la filiale Capacités. Ils représentent un montant total de près de 13 millions d'euros hors taxes en 2012, contre 7,5 millions d'euros en 2008 mais avec un pic en 2009 à plus de 14 millions d'euros. Les contrats Agence Nationale de la Recherche (ANR) et les notifications des collectivités territoriales et ministères ne sont pas inclus dans ce total.

M. CLERFEUILLE poursuit avec les marchés publics et les avenants aux marchés publics. Leur nombre est en légère baisse en 2012 par rapport à 2011, avec 153 contre 167, mais leur montant total en augmentation, de 19 millions d'euros en 2011 à plus de 25 millions d'euros en 2012. Une étude sur les fournisseurs fait apparaître le nombre d'entreprises de la Région auxquelles l'Université fait appel, ainsi que la répartition entre grandes sociétés et Petites et moyennes Entreprises (PME).

M. GODIVEAUX demande si les conventions de la catégorie « vie étudiante », relatives à la restauration et au logement, concernent exclusivement le CROUS ou si elles concernent aussi d'autres partenaires privés, notamment les résidences à prix onéreux telles que celle implantée à côté du nouveau bâtiment de la rue Bias.

M. CLERFEUILLE estime, sous réserve de vérification, qu'il s'agit essentiellement de conventions qui lient l'Université au CROUS et qu'elle n'est pas concernée par des opérations de logements étudiants.

Mme SAMI pense que les distributeurs automatiques de boissons ou autres sont aussi sûrement concernés.

LE PRÉSIDENT fait remarquer que ce travail de synthèse constitue une mine de données considérable. Une discussion avait eu lieu au sein du Conseil d'Administration sur les délégations qu'il devait accorder au Président de l'Université : certains Administrateurs auraient souhaité avoir connaissance de toutes les conventions. La synthèse qui vient d'être présentée prouve bien que cela n'est pas possible.

POINT 10 : QUESTIONS DIVERSES

M. GODIVEAUX lit une question au sujet de l'intégration universitaire des filières paramédicales : « Lors du colloque de printemps de l'Association Nationale des Étudiants en Médecine de France, qui s'est déroulé le week-end dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé afin d'entendre son point de vue au sujet de notre formation, de nos conditions de travail et des perspectives d'avenir pour la Santé en France, ainsi que ses propositions. Au cours de son intervention, elle a entre autres évoqué l'importance de l'interdisciplinarité de notre formation en reprenant la charte rédigée par les différentes organisations monodisciplinaires représentatives de Santé, charte qui consacre un pan entier à l'intégration universitaire des filières maïeutiques et paramédicales. Ainsi je souhaiterais savoir où en est la réflexion de l'Université de Nantes à ce sujet, en interne mais aussi ce qu'elle a pu porter comme voix

au niveau de la CPU. Va-t-elle être moteur sur ce dossier ou va-t-elle attendre que les choses soient imposées avec le risque que l'on doive agir dans l'urgence ? »

LE PRÉSIDENT répond que l'idée d'une intégration universitaire des formations paramédicales est intellectuellement très valable. La question est de savoir si l'Université a les moyens de bien le faire. Elle doit déjà répondre aux questions soulevées par la PACES, à propos de laquelle il y a un accord à peu près général pour considérer que cette réforme n'a pas réellement porté ses fruits et que certains problèmes n'ont pas été résolus. Prétendre que des formations deviendront universitaires simplement parce que l'Université aura apposé son sceau n'est pas satisfaisant. On se rend compte que certaines pratiques dans certaines de ces formations, comme par exemple pour passer en année supérieure, ne sont pas conformes aux critères universitaires. Il ne faut pas valider une intégration universitaire sans pouvoir maîtriser ce qui se passe ensuite. Sans avoir d'opposition de principe, il convient d'être prudent et de s'assurer que toute la filière est réellement intégrée à l'Université, dans sa totalité. La commission Santé de la CPU mène un travail sur ce sujet, dont le Conseil d'Administration sera informé des éventuels résultats.

Mme JOLLIET-EVIN ajoute qu'à l'occasion de la mise en place d'un suivi par les Facultés de Médecine des enseignements dans les Instituts de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI), il a été constaté dans d'autres Régions que des enseignements étaient dispensés via des plateformes internet. Il est en effet impossible aux enseignants-chercheurs de se déplacer dans tous les IFSI pour l'enseignement de certaines spécialités. Les Universités se retrouvent confrontées à une lame de fond qui leur pose un grand défi en termes de capacités d'encadrement.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 13 heures 15.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

OLIVIER LABOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'OLIVIER LABOUX', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left.